

Les pouvoirs locaux à Balleyara

Hahonou, Eric Komlavi

Published in:
Les pouvoirs locaux au Niger

Publication date:
2009

Document Version
Tidlig version også kaldet pre-print

Citation for published version (APA):
Hahonou, E. K. (2009). Les pouvoirs locaux à Balleyara. In J.-P. Olivier de Sardan, & M. Tidjani Alou (Eds.), *Les pouvoirs locaux au Niger: Tome 1: A la veille de la décentralisation* (pp. 221-254). Karthala.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain.
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal.

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact rucforsk@kb.dk providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

10

Les pouvoirs locaux à Balleyara

Éric Komlavi Hahonou

Les questions d'autonomie financière des collectivités territoriales sont au cœur de toute analyse du fonctionnement de l'État au niveau déconcentré, des rapports que l'administration et les services techniques entretiennent avec les usagers, de la gestion des ressources collectives et publiques et de la gouvernance locale au quotidien. À travers ce chapitre, nous entendons décrire la configuration des pouvoirs locaux dans une riche future commune de l'Ouest nigérien. C'est sous l'angle d'une arène politique locale délimitée par les frontières du canton de Tagazar que nous tenterons de décrire et analyser Balleyara. On précisera, dans un premier temps, le contexte géographique, administratif et humain dans lequel s'insère l'actuel poste administratif de Balleyara. Une perspective historique nous permettra d'apprécier la dynamique sociale et politique. On présentera, ensuite, les différents acteurs politiques de cette arène (et des arènes adjacentes). Enfin, l'attention se portera sur les stratégies et les débats publics suscités localement par les projets de loi successifs sur la décentralisation et, en particulier, les questions d'autonomie financière.

Contours de l'arène locale : le canton de Tagazar

Balleyara se situe dans le canton de Tagazar, l'un des quatre cantons que compte l'arrondissement de Filingué (département de Tillabéri), à 100 km au nord-est de la capitale Niamey. Le canton compte 114 villages administrativement reconnus (un nombre important au regard de la moyenne nationale). Sa population, estimée en 2000 à 84 000 habitants, est répartie sur une superficie modeste de 2 975 km².¹ Cette densité de population en fait une richesse sur le plan fiscal puisqu'au Niger une grande partie des recettes budgétaires des collectivités territoriales repose sur les taxes d'arrondissement (700 FCFA annuel par contribuable). Le poste administratif de Balleyara, créé en 1972, recouvre strictement les limites du canton. Sur un même espace géographique, clairement délimité,² cohabitent donc deux figures centrales du pouvoir au sein de l'arène politique locale : les représentants de l'administration locale et ceux de la chefferie « traditionnelle ».

Tagazar a pour origine le mot kel tamasheq « *igbaẓer* » qui signifie « mare ». La zone est effectivement située en aval de la confluence du Dallol Bosso et du Dallol Boboye,³ qui après l'hivernage constitue un chapelet de mares plus ou moins étendues. Le Dallol s'étend sur environ 30 km du nord au sud et 20 km d'est en ouest. La vallée ainsi constituée est une zone de sable très riche en limon. Cette caractéristique explique en grande partie la forte concentration de populations sédentaires pratiquant l'agriculture pluviale et maraîchère (grâce aux ressources en eau à faible profondeur) dans le creux du bassin versant. Les cultures de contre-saison aujourd'hui très diversifiées rapportent, avec une plus grande sécurité, des revenus plus conséquents que les produits des cultures pluviales. Le salariat s'est développé et des migrants en provenance du Zarmaganda (région située plus au Nord caractérisée par son austérité) se sont fixés à Balleyara.

L'élevage est une autre ressource essentielle pour Balleyara et plus largement pour le canton de Tagazar, qui constitue une zone de finition d'embouche. Le canton ne possède pas de zones de pâturage, mais il compte de nombreux couloirs de passage. C'est une zone de transit entre les terres du Nord (*Azawag*), réservées à des usages strictement pastoraux et où les grands troupeaux transhumants emmenés par des bergers peuls vont passer l'hivernage, et les terres agricoles du Sud qui vont presque jusqu'au Bénin, où les usages de la terre sont plus sujets à compétition entre sédentaires et nomades. De nombreux cultivateurs du Tagazar possèdent des animaux qui sont confiés aux bergers peuls. Le petit élevage (ovins et caprins) en particulier constitue pour les cultivateurs une forme d'épargne très usitée. La forte productivité des petits ruminants permet d'ailleurs de dégager des revenus de cette épargne. Au moment des récoltes, dans les bonnes années, les cultivateurs se servent de l'argent issu de la culture pour acquérir un cheptel qui peut être revendu au besoin.

Aux produits locaux de la culture et de l'élevage s'ajoutent les produits de l'artisanat (cuir surtout) et le natron. Une bonne desserte multidirectionnelle ouverte sur l'international accroît l'attrait du marché de Balleyara : au Nord, une piste mène vers le Mali (en passant par Fandou, Banibangou, Anderamboukane ou Mangaïze), au Sud-Est, une autre piste conduit au Bénin à partir de Winditan, au Sud une voie permet de rallier le Nigeria via Loga, Dogondoutchi ou encore Dosso, enfin, la route bitumée reliant Filingué à Niamey est un axe routier essentiel. Dans le prolongement de Filingué, on peut aussi atteindre Tahoua. Au-delà de l'écoulement des produits locaux, le marché permet l'approvisionnement en diverses marchandises. On peut y trouver du mil et du poisson fumé en provenance du Mali (quoique les mares du canton fournissent également du poisson) ; des céréales (maïs et mil notamment) et toutes sortes de produits manufacturés (articles ménagers, médicaments, cigarettes et autres produits non dédouanés, etc.) venant du Nigeria ; et, régulièrement, de l'arachide, du voanzou, des ignames et du maïs en provenance du Bénin.

Grâce à ces atouts, le marché de Balleyara est incontestablement parvenu à s'imposer peu à peu comme l'un des plus importants marchés de l'ouest du Niger. Dans un environnement général austère, caractérisé par une économie de subsistance et un faible niveau de vie, Balleyara fait donc figure d'îlot de prospérité.

Perspective historique sur la dynamique des pouvoirs locaux

Au début du XVIII^e siècle, des Kel Tamasheq⁴ provenant d'une scission interne de la grande confédération⁵ touarègue des Oullimenden de l'Azawag ont entrepris de conquérir le Dallol Bosso aux dépens des groupes sédentaires *sudje*, *zarma*, *kalle* et *gube* qui y cultivaient. Ces groupes s'enfuirent ou se soumirent aux Kel Tamasheq, dont l'économie et la société étaient basées sur l'élevage extensif et la pratique de rezzous et raptis fournissant des animaux, des céréales et des captifs réduits en esclavage. Les esclaves (appelés aujourd'hui *bella*, pluriel : *belley*⁶ en langue zarma) ainsi acquis devenaient des éléments des troupes des futurs rezzous. Peuls et Kel Tamasheq se disputèrent la suprématie sur ces espaces au début du XIX^e siècle. Les premières réactions armées zarma contre ceux-ci s'organisèrent véritablement à partir du milieu du XIX^e siècle sous la conduite d'Issa Korombé et de ses successeurs *wangaari*, qui ne parvinrent toutefois pas à défaire totalement la puissance des Kel Tamasheq de l'Imanan et du Tagazar qui continuèrent à mener des incursions dans le Zigui et le Boboye (Gado 1980). Jusqu'à la pénétration coloniale, les chefs kel tamasheq du Tagazar faisaient payer un tribut aux populations soumises et à leurs dépendants, sans cependant constituer un pouvoir unitaire rallié derrière un chef suprême (*amenokal wan ettebel* ou chef de confédération) comme il en existe dans l'Azawag ou, plus près, dans l'Imanan⁷ (Idrissa 1981:57).

La conquête française mit un terme à la suprématie guerrière des Kel Tamasheq à la fin du XIX^e siècle. En janvier 1901, un poste militaire fut créé à Filingué qui devint le chef-lieu de cercle du Haut-Dallol Bosso, dont un secteur fut établi à Sandiré. C'est d'ailleurs dans ce village du Tagazar que la puissance coloniale imposa Atta Ibnou⁸ à la tête des Kel Tamasheq (Idrissa 1981:104), à l'occasion de la mise en place des chefferies cantonales. Au fil des successions et en fonction des décisions de l'administration, le chef-lieu de canton se déplaça à Tabla en 1922, puis de fait à Balleyara⁹ vers 1975 (suite à l'érection de Balleyara en poste administratif en 1972). Après la mort du chef de canton en 1989, son neveu, à l'époque administrateur délégué (maire nommé) de la commune de Tillabéri, le remplaça. Il s'installa à Niamey, où il occupe un poste à responsabilités au sein de l'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN) et où il peut, mieux qu'à Balleyara ou à Tabla, entretenir ses réseaux sociaux et politiques avec les instances décisionnelles du pouvoir administratif (encore très centralisé) et des relations de partenariat avec des bailleurs de fonds (UNICEF notamment).

Outre le déplacement des lieux centraux du pouvoir local, l'intervention de la puissance coloniale française a eu des incidences sur l'organisation sociopolitique des sociétés. Dans le Tagazar, l'un des effets notables a été, à travers l'institution d'une chefferie de canton, une concentration et une stabilisation d'un pouvoir qui jusqu'à la conquête coloniale était instable et dispersé entre différents chefs de guerre. La hiérarchie politique du Tagazar fut dès lors dominée par un chef de canton (*amiru*¹⁰) ayant autorité sur des chefs de village (*kwaara koy*). Les différents groupes sociaux situés sur le territoire cantonal, quelle que soit leur ethnie (*zarma*, *gube*, *kalle*,

sudje, peule, hausa...) furent placés sous l'autorité du chef de canton. Les chefs de village nomment généralement les chefs religieux (imam).

Par ailleurs, l'organisation sociopolitique des Kel Tamasheq est caractérisée par une hiérarchie assez fortement constituée au sein de laquelle on distingue généralement différentes catégories sociales. Cette organisation en a été affectée. Les *surgey* (singulier : *surgu*), c'est-à-dire les nobles en zarma¹¹, anciens guerriers coupés de leurs sources d'enrichissement (*razzias* qui fournissaient notamment esclaves et cheptel), ont subi une déchéance économique. Ils ne forment plus qu'une infime portion de la société mais la dirigent toujours. Comme on le verra par la suite, cette suprématie politique est mise à mal par les revendications d'émancipation de leurs anciens captifs¹², les Bella. Ces derniers constituent la grande masse de la population kel tamasheq. Leurs ancêtres, après avoir été capturés, furent assimilés à la société kel tamasheq, dont ils prirent la langue et épousèrent les valeurs et coutumes. Il s'agissait surtout de « captifs de case », qui cultivaient pour leurs maîtres, et tenaient à ce titre une place importante dans l'économie du groupe. On trouve aussi dans le Tagazar, les *garasey* (singulier : *garasa*), qui forment la caste des forgerons. Ils travaillent le cuir, les métaux, le bois, exploitent le natron, et sont coiffeurs... Loin de prétendre ici à l'exhaustivité dans cette désignation micro-locale des catégories et groupes sociaux, on soulignera simplement la complexité des différents statuts et leur incidence en termes de rapports sociaux (interdits matrimoniaux, socio-occupation de l'espace dans les villages) et de représentation politique (accès à des fonctions telles que député, chef de canton, imam).

Dès les années 1930, les rapports de tournée effectués par les administrateurs coloniaux dans le canton de Tagazar signalaient la meilleure situation économique des « *Bellabs* » comparée à celle de leurs anciens maîtres « touaregs ». En 1944, Séré de Rivière notait que cette tendance se confirmait, bien que les nobles aient conservé de nombreuses chefferies villageoises. Cette situation n'a fait que s'accroître au cours des décennies suivantes. En 1951, l'administrateur Urfer constatait, dans son rapport de tournée, que le chef de canton du Tagazar « *se heurte à des difficultés dans ce pays peuplé d'une minorité de Touaregs (946) pauvres et sans prestige, d'une majorité bella individualistes indépendants (15 935), et où l'opposition des Djermas (4 967) est toujours latente...* ». Ces dernières années, avec le « vent de la démocratie qui souffle » sur les sociétés « traditionnelles », des revendications se font entendre. Ainsi, en 1989, un Bella s'était porté candidat à la succession de la chefferie de canton. Aujourd'hui, le député de la circonscription électorale (élu en 1999) est un riche Bella de Balleyara. Au niveau des chefferies villageoises, comme nous allons le voir, la situation évolue en faveur des catégories sociales autrefois dominées.

Émancipation politique, factionnalisme villageois et crises de légitimité

Selon les rapports de tournée¹³, le canton de Tagazar comptait 73 villages en 1944, 84 en 1951. Aujourd'hui, il y a officiellement 114 villages reconnus par l'administration dans le canton. La liste qui sert au représentant du chef de canton pour identifier les villages payant l'impôt en dénombre, elle, 131. Plusieurs facteurs expliquent

cette croissance importante du nombre de villages administratifs. Les uns sont simplement d'ordre démographique. Les autres sont d'ordre sociopolitique. Comme on l'a évoqué plus haut, la plupart des villages sont peuplés d'anciens captifs kel tamasheq mais dirigés par des aristocrates. En vue de s'émanciper de leurs anciens maîtres, les Bella adoptent généralement une stratégie de scission vis-à-vis du village-mère qui consiste à créer un hameau, le faire reconnaître comme quartier (avec à sa tête un chef de quartier qui rapidement prend en charge la collecte de l'impôt), puis à demander son érection en village administratif.

L'aristocratie régnante est consciente d'une époque révolue :

Avant, c'était les nobles qui détenaient la chefferie mais ces derniers temps, avec la démocratie, les anciens captifs bella se révoltent et disent vouloir leur autonomie en choisissant leur chef. Avant, les *surgey* avaient le pouvoir sur les Bella et leurs richesses mais ce n'est plus ainsi (le représentant du chef de canton à Tabla).

Un mouvement irréversible s'est enclenché, il convient de l'accompagner plutôt que de lui opposer une résistance. C'est du moins la stratégie adoptée par la chefferie de canton du Tagazar qui permet au chef de canton de jouer un rôle actif dans la modification de la configuration des pouvoirs villageois. En effet, depuis l'ordonnance de 1993 portant statut de la chefferie coutumière du Niger, la nomination des chefs de canton ne dépend plus du seul ministère de l'Intérieur, mais relève d'un processus électif où les chefs de village désignent par le vote leur chef de canton. Tout nouveau chef de village nommé par le chef de canton se doit en quelque sorte de lui être loyal. Ainsi, en reconnaissant de nouvelles chefferies villageoises, le chef de canton s'assure un électorat susceptible de soutenir sa branche familiale dans la compétition pour la succession au pouvoir. Par ailleurs, la reconnaissance de nouvelles chefferies peut avoir pour effet direct d'affaiblir le camp adverse (les alliés de la branche rivale). Les procédures officielles¹⁴ prévoient l'implication de l'administration locale (sous-préfecture, gendarmerie), mais, s'appuyant sur leurs liens directs avec les dirigeants du pays, certains chefs de canton peuvent contester une élection auprès du ministère de l'Intérieur et retourner la situation politique locale à leur avantage, ce fut notamment le cas sous Baré (1996-1999). Au passage, ils peuvent éventuellement monnayer leur soutien.

Les perdants à l'élection du chef de village contactent le chef de canton et le corrompent. Il fait une manœuvre à Niamey. Il va au ministère de l'Intérieur pour protester. C'est ça qui cause un désordre administratif inexplicable ! (un fonctionnaire de la sous-préfecture de Filingué).

Ainsi, au Tagazar, il y aurait des villages reconnus par le chef de canton, mais non reconnus par l'administration sous-préfectorale. Il en résulte une certaine confusion, voire un « *désordre administratif* », que les administrateurs locaux ne sont pas en mesure de résoudre, démontrant une fois de plus la capacité des chefs coutumiers, dans la pratique, à dépasser les structures hiérarchiques¹⁵ et à maintenir, dans la tourmente des mouvements sociopolitiques d'en bas et des changements de régimes

en haut, leurs positions dominantes dans le jeu politique local, en utilisant le désordre comme arme politique.¹⁶

Dans d'autres cas, à la suite d'une élection de chef de village (cas du village de Lélé, devenu Lélé I et LéléII) ou d'un chef de quartier (cas du quartier Zongo à Balleyara), les deux camps rivaux n'ont pu être départagés par la procédure du vote, les supporters du perdant refusant de reconnaître l'autorité du vainqueur (ils versent l'impôt au chef qu'ils estiment légitime). Dans un cas, l'État a fini par reconnaître deux villages administratifs distincts, avec à leur tête chacun des candidats rivaux comme chef de village. Dans l'autre, il a accepté le recouvrement dédoublé de l'impôt par le chef de quartier d'une part, et par son challenger, d'autre part, chacun collectant auprès de ses partisans. Plus loin, certains chefs de quartier de Balleyara instaurent des chefferies de sous-quartier et délèguent, avec l'assentiment tacite de l'administration locale (ici le poste administratif), leur pouvoir de collecte de l'impôt, créant *de facto* tout un appareillage politico-administratif informel qui s'intègre dans l'organisation pratique de l'État.

Ces exemples illustrent également la faible capacité de l'État à imposer son autorité dans les arènes politiques locales. L'État apparaît comme une institution incohérente, en prise aux contradictions de son mode de fonctionnement, contrainte de s'appuyer sur une chefferie administrative intermédiaire pour tenter d'asseoir une certaine légitimité et prélever les ressources fiscales, mais décrédibilisant du même coup ses cadres administratifs déconcentrés. De ce point de vue, la chefferie administrative s'avère être une arme à double tranchant. Mais elle est elle-même soumise à des crises de légitimité qui sont antérieures à « l'avènement de l'ère démocratique » (l'après Conférence nationale). Contrairement aux thèses présentant les élections comme un mode efficace de résolution des conflits en Afrique et de promotion de la stabilité sociale (Sisk et Reynolds 1998), la situation présente démontre que le vote ne résout nullement les crises de légitimité et les conflits inhérents à toute société. Au contraire, il met à jour les dissensions internes aux sociétés locales, dissensions jusque-là étouffées par la construction délibérée d'une société officiellement consensuelle et unitaire tant sous le règne du RDA (parti-État) de Diori que sous le régime d'exception de Kountché. Le vote constitue la base d'un nouveau type de légitimité des chefs, une « légitimité par le bas », par le nombre, qui vient contester la « légitimité par le haut » (les chefs officiellement reconnus par l'État colonial et postcolonial). Comme cela a été mentionné plus haut, les contribuables, parfois encouragés verbalement par les partis politiques d'opposition, peuvent se servir de l'impôt pour contester la légitimité des autorités et exercer ainsi des formes de « sabotage » contre le pouvoir :

Sinon 700 FCFA, même si c'est une poule que tu vends, tu peux avoir 700 FCFA. Ce n'est pas qu'ils (*les contribuables*) n'ont pas, mais je te jure que si on ne se dresse pas ici à Tagazar, tant que ce n'est pas un garde qui vient chez le chef du village, certains refusent de payer parce que pour eux, si les militaires viennent, ça va gêner le nom du chef du village, du chef du canton et du gouvernement (*him*) (un chef de village du Tagazar).

Dans ces conditions, il est quand même remarquable de constater l'attrait persistant de la chefferie coutumière à une époque où son autorité est largement mise à mal (faible capacité de mobilisation des populations, possibilités de sanctions réduites, perte de prestige et marques d'irrespect de la part des sujets) et à l'heure où la décentralisation semble annoncer sa fin prochaine. Outre les aspects honorifiques que procure le statut, il semble que l'un des enjeux majeur de cette fonction est la rente de situation qu'elle procure. Cette rente présente deux aspects, l'un officiel, l'autre moins. En effet, les textes législatifs prévoient une remise de 10 pour cent aux chefs de village et chefs de quartier¹⁷, mais il est courant, au Niger, que les sommes collectées par les chefs coutumiers ne soient pas intégralement reversées à l'administration. Ces faits sont du reste bien connus des agents de l'administration, qui ferment généralement les yeux sur ces pratiques héritées de longue date, qui, bien qu'elles soient illégales, sont aujourd'hui rentrées dans « l'ordre des choses ». Ainsi le problème de l'incivisme fiscal¹⁸ relève des comportements de chacun des acteurs formels et informels de la chaîne fiscale. À différents niveaux, du contribuable-sujet, réticent ou contestataire, à l'autorité administrative via la chefferie administrative (chefs de sous-quartier,¹⁹ de quartier, de village et chef de canton) s'opère une déperdition de la manne fiscale. Chacun des acteurs accuse les autres maillons de la chaîne de comportements contraires, voire illégaux :

La population peut payer au chef de village qui ne verse pas au chef de canton ou bien c'est le chef de canton qui ne verse pas. Il y a perte de confiance entre les imposables et les chefs (un cadre de la sous-préfecture de Filingué²⁰).

Pourtant, un autre motif avancé du non-paiement de l'impôt prend sa source dans la faiblesse, voire l'absence, de retours de l'État en termes de services publics. On examinera ci-après la situation du fonctionnement de « l'État local » à Balleyara.

Aperçu de « l'État local²¹ »

Avant l'installation du poste administratif (PA), les populations dépendaient administrativement directement de Filingué. Le PA de Balleyara a été érigé sous la Première République dans l'esprit d'un rapprochement entre l'administration et ses administrés (état civil, gestion de la ville, règlement des litiges champêtres). Depuis 1972, du fait de son statut de poste administratif, Balleyara est doté d'une petite unité administrative et de quelques services déconcentrés de l'État. Parmi ces services se trouvent une brigade de gendarmerie, des forces de sécurité (FNIS) basées au PA et placées sous la direction du chef de poste administratif (CPA), un service du plan, un centre de santé intégré (CSI), un service de l'élevage, un autre de travaux publics, un agent de l'agriculture, un agent des Eaux et Forêts, deux écoles primaires et un collège.

Il est généralement admis que le poste de chef de poste administratif CPA est une forme de récompense politique accordée par le pouvoir central à ses militants. Depuis 1972, vingt chefs de poste se sont succédé. Les changements de régimes ou de gouvernement ne suffisent pas à expliquer cette extrême rotation (un changement tous les dix-huit mois en moyenne) des cadres d'administration de ce PA.

L'interventionnisme politique est l'explication donnée par le chef de poste. Un simple coup de téléphone de personnalités locales influentes en haut lieu peut suffire pour évincer un chef de poste. Cette épée de Damoclès au-dessus de la tête des agents de l'État limite de fait leurs possibilités d'action dans l'arène locale :

Les problèmes politiques ne se traitent pas ici mais à Niamey [...] Il faut être juste et au milieu de la population. Il faut *savoir faire le jeu* (le chef de poste en place entre 1999 et 2003).

Le chef de poste n'est pas, de toute évidence, le tout puissant représentant de l'État. Il doit savoir composer avec sa hiérarchie immédiate (la sous-préfecture de Filingué) comme avec les pouvoirs locaux (en particulier la chefferie de canton). Cela se traduit par une certaine discrétion politique et une indispensable collaboration avec le pouvoir coutumier.

Bon, parmi tous les chefs de poste qui se sont succédé, je n'ai pas vu un seul travailleur, qui travaille vraiment pour Balleyara, on ne l'a pas vu encore. Parce que tout celui qui vient prend auprès des commerçants les impôts, les patentes, les taxes. Mais ils demandent tous aux commerçants de Balleyara de nettoyer eux-mêmes le marché. Cela désoriente les commerçants : on a pris de l'argent avec vous dans le but d'entretenir le marché et on vous demande de le faire vous-même. C'est seulement quand Niamey demande de balayer qu'on se précipite avec des tam-tams pour dire que tout celui qui ne balaye pas sera amendé de 4 000 FCFA. Et, par peur de payer ces 4 000 FCFA, tu es obligé de balayer ta maison et ses alentours, c'est tout. À part ça, je n'ai pas vu un seul chef de poste qui a vraiment travaillé pour le village. Peut-être un ou deux... (un habitant de Balleyara).

Il convient de préciser que les chefs de poste ne disposent pas, en principe, d'un budget propre. Le PA est en effet sous tutelle administrative de l'arrondissement de Filingué et seul le sous-préfet (ou par délégation son adjoint) est ordonnateur du budget de la collectivité. Du point de vue des textes réglementaires, le CPA n'est donc pas autonome par rapport à l'utilisation des ressources générées par la collectivité placée sous sa responsabilité et doit subir la « tutelle tyrannique » de Filingué. Toute activité impliquant des dépenses sur le budget doit faire l'objet d'une demande dûment acceptée par Filingué. Toutefois, dans la pratique, jusqu'à ce que la perception des taxes soit reprise en main par les agents de la sous-préfecture (exercice budgétaire 2000), le CPA disposait de marges de manœuvre pour engager des dépenses sur le budget de la collectivité. Celles-ci résidaient notamment dans la fourniture à l'arrondissement de justificatifs de dépenses en lieu et place de l'argent issu de la collecte des taxes. Un CPA aurait ainsi pu se payer une Mercedes 230 sur le budget de la collectivité... (source : sous-préfecture de Filingué).

Ce type d'abus a amené la sous-préfecture à retirer la gestion du marché et les patentes au CPA pour la confier au secrétaire d'arrondissement (SA). De fait, les opportunités de gestion des deniers publics se sont beaucoup amoindries et le « commandant » (CPA) pourrait apparaître, en fin de compte, comme un simple relais administratif, « une boîte à lettre » (pour reprendre l'expression d'un CPA), occasionnellement arbitre des conflits locaux, relativement fragile et ayant pratiquement

les mains liées. Pourtant, son intervention dans tous les domaines de la vie de la localité laisse à penser qu'il dispose encore de quelques marges de manœuvre. Il centralise l'information sur toutes les activités qui se déroulent dans sa localité et notamment les « projets »,²² gère l'organisation locale des manifestations d'envergure nationale ou les visites d'officiels, etc. Par ailleurs, il reste fortement impliqué dans la gouvernance locale à travers le règlement des conflits champêtres, ou l'organisation de la vente du mil à prix modéré... Ce dernier point illustre significativement les modalités de gestion d'un service public (l'aide alimentaire) et la compétition entre acteurs autour des ressources publiques.

Les ventes de mil à prix modéré

Mise en place par le gouvernement nigérien et ses partenaires pour aider les populations à faire face aux crises alimentaires, l'opération de vente de céréales à prix modéré a visé deux objectifs : améliorer l'accessibilité des céréales de base pour les plus vulnérables, et lutter contre la hausse des prix. Pour ce faire, un comité national a été créé, il a structuré des comités régionaux, sous-régionaux et locaux, établissant ainsi des points de vente décentralisés. Ceux-ci regroupent les cellules régionales et sous-régionales du Service d'Alerte Précoce (SAP) élargies à la société civile pour coordonner la mise en œuvre. Pour éviter une « mainmise » sur les vivres, il a été décidé de mettre en place un comité local à chaque point de vente. La composition théorique de ces comités a été précisément orchestrée : au niveau de chaque village, le chef de village est président, l'imam vice-président, les partis sont représentés à raison d'un pour la majorité et un pour l'opposition, enfin l'Association des femmes occupe le dernier poste. Pour parer à certains biais observés dans les expériences précédentes, il a été recommandé par les bailleurs de procéder à des ventes en petites quantités (*la tija*, mesure locale représentant 2 à 3 kilos de grains). À une époque où le prix du mil était de 500 FCFA la *tija* sur le marché, l'État la proposait à 300 FCFA. Dans le canton de Tagazar, 28 points de vente furent répartis pour couvrir les 114 villages.

Au niveau du poste administratif de Balleyara, le comité est présidé d'office par le chef de poste, assisté par un secrétaire général en la personne du responsable de l'agriculture, deux représentants de l'opposition, deux de la mouvance présidentielle, un gendarme, le brigadier commandant de peloton, et un représentant de l'association ANDDH²³ (qui se trouve être un fonctionnaire du Plan). La vice-présidence fut un temps assurée par le représentant du chef de canton. Divers dysfonctionnements de la structure furent constatés : les villages-points de vente sélectionnés sur des bases politiques, des quantités livrées aux villages non conformes aux quantités inscrites sur les bordereaux de livraison, un détournement des fonds collectés²⁴ par la sous-préfecture... et d'autres infractions restées impunies malgré leur dénonciation auprès du ministre concerné. Suite à cette affaire, un second représentant du chef de canton fut désigné pour succéder au premier à la vice-présidence, l'imam de Zongo, qui avait été dans un premier temps membre du comité jusqu'à ce qu'il en soit écarté parce que soupçonné de sympathie avec un parti d'opposition. Au-delà

des structures d'appartenance des différents membres du comité (PA, chefferie coutumière, associations, autorité religieuse), toute sa composition est le fruit d'un arbitrage politique visant à conforter la position de la majorité présidentielle au sein du comité et donc de satisfaire des militants zélés qui ont contribué à la victoire du parti aux dernières présidentielles.

Au début, le comité exigeait des cartes de famille ou cartes d'identité et un registre était tenu, mais par la suite ce système fut abandonné, laissant la possibilité aux commerçants d'engager des enfants pour acheter quelques *lîya* pour leur compte afin de les revendre avec profit. La manœuvre fut découverte et tous les enfants furent indifféremment chassés par les gardes. Finalement, ce sont surtout les fonctionnaires dépourvus de champs qui achètent le mil à prix modéré. Forts de leur capital social, ils ont un accès privilégié à ces ressources gérées par leurs « collègues » (faisant appel à la communauté des agents de l'État) et peuvent obtenir les céréales au sac à des prix avantageux lorsque ce n'est pas gratuitement. D'autres moins chanceux et plus vulnérables peinent à bénéficier de ce service public et se découragent souvent en constatant la faible efficacité des efforts déployés :

Oui, c'est une seule fois que j'ai eu trois tasses de maïs, la deuxième fois on a dit qu'on vendait du mil. Ce marabout là m'avait dit d'amener mon argent pour qu'il essaie de voir s'il pourrait m'en avoir, pour lui et pour moi, il avait aussi son argent. Quand il est parti, c'est une seule tasse qu'il a pu obtenir. Mais les fonctionnaires de l'État, eux, on leur vend même un sac ou plus. N'est-ce pas eux qui sont les responsables de la vente ?! C'est eux qui sont là-bas, les gardes sont présents. Celui qu'ils veulent, ils lui donnent. Ce sont des gardes qui étaient là-bas et ils frappent les gens. Moi, depuis cela, j'ai dit que je n'en veux pas, je préfère acheter au marché, même si c'est cher, c'est mieux que d'être frappée (entretien avec une ménagère de Balleyara).

Connaissant les modalités de gestion des biens collectifs dans la localité, les habitants de Balleyara mobilisent leurs réseaux sociaux autant que faire se peut pour tenter d'accéder aux ressources publiques. Outre les pratiques clientélistes, il faut noter que la mauvaise maîtrise des quantités (et qualités) par le comité peut expliquer que des personnes soient refoulées. Mais il reste qu'en la matière, en dépit des structures participatives et des procédures mises en place, la « mainmise » n'a pas été évitée. La procédure est affichée aux yeux des bailleurs comme garante de l'équité dans l'accès aux vivres, mais, dans ses modalités pratiques, l'ensemble de la procédure est détourné au profit des « mêmes têtes ». Ce détournement est surtout le fait des agents locaux de l'État qui entrent en compétition avec d'autres acteurs étatiques, ceux de Filingué, prompts à saisir les moindres opportunités, et qui, bien que du même bord politique, jouent de leur rapport de tutelle hiérarchique pour obtenir une plus grosse part du gâteau.

La tutelle tyrannique de la sous-préfecture

Filingué fut d'abord un centre du pouvoir colonial militaire avec son érection en chef-lieu de cercle du Haut-Dallol Bosso en janvier 1901, puis en poste militaire de 1918 à 1923. À partir de 1927, Filingué devient le chef-lieu de la subdivision du

Kourfeye (cercle de Niamey). Jugé trop éloigné de Niamey, il a connu une promotion lorsqu'en 1956 le chef-lieu de subdivision fut érigé en cercle, puis une régression dans l'organigramme administratif avec sa transformation en arrondissement en 1964. Depuis 1988, l'arrondissement de Filingué est passé sous la tutelle du département de Tillabéri mais, en tant que chef-lieu d'arrondissement et siège de la sous-préfecture, Filingué occupe le sommet de la hiérarchie administrative au niveau sous-régional.

Un regard sur la situation financière de cet arrondissement permet de mieux saisir l'enjeu économique que représente Balleyara, et dans une moindre mesure Abala, pour le fonctionnement de la collectivité.

**Tableau 1 : Recouvrements (en milliers de FCFA)
pour l'arrondissement de Filingué entre 1998 et 2000**

	Année 1998	%	Année 1999	%	Année 2000	%
Taxes d'arrondissement	32 145	56	29 368	79	57 842	90
Contribution des patentes	2 301	4	2 169	6	321	1
Taxes de marché	9 417	17	2 469	7	2 868	4
Recettes gares routières	1 436	3	128	0	232	0
Identification des animaux	8 983	16	1 249	3	1 953	3
Ressources animales	1 012	2	776	2	147	0
Autres taxes	1 685	3	1 211	3	662	1
Total	56 979	100	37 370	100	64 025	100

Commentaire du tableau 1

Jusqu'en 1998, la sous-préfecture intégrait l'ensemble des recettes collectées dans l'arrondissement dans son budget annuel. L'essentiel des recettes de la collectivité reposait sur les taxes d'arrondissement (56 pour cent), les taxes de marchés (17 pour cent) et les taxes d'identification des animaux (16 pour cent), c'est-à-dire les ressources propres des futures communes.

Début 1999, la mise en œuvre de la décentralisation franchissait une première étape à travers la création de communes (loi 98-29 du 14 septembre 1998) et les élections de conseils régionaux, départementaux et communaux (là où des communes étaient créées). Il était notamment envisagé de conserver les vingt et une communes urbaines existantes, de transformer les vingt-quatre chefs-lieux d'arrondissement en autant de communes urbaines, et enfin d'ériger les vingt-sept postes administratifs en vingt-sept communes rurales. Le nombre total de communes aurait alors été de soixante-douze. Au niveau de l'arrondissement de Filingué (hors commune urbaine de Filingué), cela se traduisait donc par un éclatement de l'arrondissement en trois collectivités distinctes : le département de Filingué, et les communes rurales de Balleyara et d'Abala. Chacune de ces nouvelles collectivités devait acquérir la

personnalité morale et l'autonomie financière propres aux collectivités territoriales. De façon anticipative, il fut demandé à toutes les sous-préfectures du pays de procéder à un éclatement du budget d'arrondissement en budgets distincts pour chacune des collectivités territoriales qui devait être créée.

Les colonnes du tableau 1 présentant les données budgétaires de 1999 et 2000 correspondent donc au budget de l'arrondissement de Filingué de 1998 amputé des deux communes rurales «virtuelles» de Balleyara et Abala. On constate que les lignes relatives aux diverses taxes de marchés sont pratiquement réduites à néant. Dès lors, la seule ressource de la future collectivité départementale de Filingué devient la taxe d'arrondissement (impôt par tête) qui ne comporte plus que les taxes sur les cantons de l'Imanan et du Tondikandia. En 1999, l'effet de ce transfert encore fictif (dans la mesure où les communes de Balleyara et Abala n'ont pas été effectivement mises en place) se traduit par une réduction drastique du budget qui n'est rattrapée en 2000 que par un accroissement notable du taux de recouvrement qui passe de 25 pour cent en 1998 à 43 pour cent en 1999 et 66 pour cent en 2000. « *La richesse de Filingué, c'est la population* », cette formule du sous-préfet résume toute la situation financière de la collectivité. « *Si la population ne paie pas, c'est fini !* », poursuit-il.

En attendant la décentralisation, les budgets d'Abala et de Balleyara sont toujours gérés par la sous-préfecture qui a mis en place des mécanismes de contrôle et d'organisation de la collecte des différentes taxes. Sur le plan de l'organisation, si la distribution clientéliste des postes de collecteurs (récompenses aux militants des partis en leur offrant des postes où il y a « à manger ») n'est pas remise en question, il n'est pas rare que le receveur des impôts (ou le secrétaire d'arrondissement) vienne lui-même récupérer les taxes auprès de ceux-ci les lendemains de marché. Dans les situations de trésorerie délicate, la sous-préfecture prend elle-même en main la collecte des taxes le jour du marché à grand renfort d'hommes en tenue (forces de l'ordre). Cette mesure permet une nette amélioration du recouvrement. C'est par ce moyen qu'elle parvient à assurer le paiement des salaires du personnel des collectivités. Le CPA, étant écarté de la gestion des ressources générées par son entité administrative, est en conflit permanent avec les agents de la sous-préfecture de Filingué.

Par ailleurs, du point de vue des habitants de Balleyara, l'emploi de la force (intimidation) et l'absence de retour sur investissement des sommes générées par leur marché renforcent le sentiment d'une administration prédatrice et inutile, dont on souhaite être libéré au plus tôt.

Les gens de Filingué, s'ils viennent ici, ils collectent même jusqu'à 2,5 millions de FCFA. C'est pour cette raison qu'ils s'accrochent à nous. Nous, nous sommes fatigués. Parce que avec cet argent, même des latrines ils ne nous ont pas fait. C'est le pouvoir seulement que nous n'avons pas et si tu n'as pas de pouvoir, tu dois te comporter en soumis. Sinon... On est fatigué avec Filingué, complètement. Si les gardes viennent ici, ce sont des fusils qu'ils ont, et nous Dieu. Même avant hier, avec un garde, il a fallu que toute la ville s'attroupe autour de nous j'ai dit que «moi, qu'un garde ne me taquine pas, sinon je jure que je le cognerais». Même si c'est ton travail,

je te jure que si tu cherches à m'humilier, je n'accepterais pas. Nous sommes vraiment fatigués avec Filingué. Tout cet argent qu'ils prennent ici, ils ne nous arrangent rien avec. Même les fournitures de nos élèves, c'est nous qui les achetons. Les ordures qu'il y a dans ce marché, ce sont nos petits qui les ramassent. Même par exemple une case de passage ou un hangar pour les étrangers, ils n'ont pas fait. Les gens de Filingué nous embêtent, ils nous contraignent (un intermédiaire du marché).

L'exercice de cette tutelle tyrannique s'étend également aux services techniques qui dépendent hiérarchiquement et financièrement de l'arrondissement de Filingué.

Les services déconcentrés de l'État

Si les services techniques sont presque tous représentés à Balleyara, rares sont ceux qui, au quotidien, fonctionnent de façon effective. Les trois études de cas ci-après permettent de mieux cerner les contraintes des agents de l'État, les relations entretenues avec leur hiérarchie et les incidences en termes de fonctionnement et de délivrance de services publics aux usagers.

Le service du plan

La mission du service du plan est en principe de coordonner les activités des autres services techniques, ainsi que des « projets » opérant sur l'arrondissement, et de participer à la planification sous-régionale. Pourtant il est rare de trouver l'agent dans son bureau. Il faut signaler que le service est parmi les plus mal lotis des services techniques de Balleyara : le bureau est quasiment en ruine et ne dispose d'aucun matériel.

D'abord au niveau de l'État, je pense que quand on met une structure en place, il faut des moyens. Quelles que soient la compétence et la volonté, il faut un minimum. D'abord vous avez vu notre bureau. C'est pourquoi j'ai préféré venir ici sous ce mangui. Pour le fonctionnement, si je vous dis que, depuis 2000, je n'ai pas reçu un bic de l'État, vous ne pouvez pas me croire ! Vous comprenez bien... dans ce genre de choses, qu'est-ce qu'on peut faire ? (le chef du service du plan de Balleyara).

De fait, le responsable du service du plan a « démissionné ». Cette démission informelle et non officielle se traduit par un absentéisme marqué au niveau du service. L'absence de moyens pour réaliser la mission qui lui est confiée justifie la recherche de subsides à travers diverses « activités de survie ». Entre les prestations de service effectuées pour le compte d'un projet de développement local (formation en gestion par exemple), la coordination d'un projet octroyé à une ONG dont il est membre, le maraîchage à Balleyara sur des terres achetées par lui, sans compter sa participation à divers comités au titre de représentant local de l'ANDDH²⁵, le chef du plan « se débrouille ».

Les relations avec les services du plan au niveau de l'arrondissement sont parfois tendues du fait des enjeux financiers que recouvre l'intervention de projets de développement pour les agents (*per diem* et autres indemnités, occasions de missions, séminaires, gestion éventuelle d'un budget). La tutelle de l'arrondissement prend là

encore toute sa dimension concurrentielle autour de l'accès aux ressources locales. Cela se traduit par des stratégies de rétention d'information (ce qui est assez paradoxal pour un service censé assurer la coordination), des manœuvres pour détourner les moyens alloués et des conflits de compétences permanents qui rendent l'institution pratiquement inopérante et inefficace.

Le service de l'élevage

Balleyara dispose d'un poste vétérinaire dirigé par un chef de poste. Au total quatre agents sont en service : un chef, deux agents techniques et un manoeuvre. Le personnel du service a des missions préventives (vaccinations, sensibilisation des éleveurs), curatives (traitement des animaux malades²⁶), de formations (formations d'agents para-vétérinaires financées par le PGTF, promotion de techniques d'embouche...) et de contrôle (inspection des viandes à l'abattoir). Certains soins sont payants, notamment ceux nécessitant l'utilisation d'antibiotiques, ce qui constitue le fonds de commerce personnel des agents qui partent s'approvisionner à Niamey et revendent les produits aux «clients». Le poste vétérinaire est par ailleurs censé assurer un suivi statistique, notamment recueillir les données relatives aux animaux présentés et vendus, suivre et rendre compte de l'évolution des prix des animaux et des denrées alimentaires animales (son, céréales), estimer les exportations (vers le Nigeria et le Mali). Certaines de ces missions sont commanditées par un projet de sécurité alimentaire (SIM : Système d'information sur les marchés) financé par la Commission de l'Union européenne, qui prend en charge le carburant, les fongibles et les *per diem* des agents. La sous-préfecture assure parfois les frais liés aux campagnes de vaccination. Les occasions de missions en brousse sont rares depuis la fin du projet qui avait permis aux agents d'acquérir à titre privé des motos.²⁷

Un conflit a un temps opposé les agents de l'élevage à l'administration centrale. Sous le régime de Baré, le prélèvement des taxes d'identification des animaux fut confié aux politiciens pour permettre de récompenser les militants du parti au pouvoir. La perte de cette prérogative fut très mal accueillie par les agents qui tentèrent des actions à travers le syndicat *« pour récupérer le droit de prélever les taxes... C'est récemment qu'on nous a rendu ça, avec ce gouvernement »* (un agent de l'élevage).

Avec l'avènement des partis politiques, c'était l'anarchie ! C'est le parti politique au pouvoir qui garde ça. C'est les mêmes gens du temps de Baré qui sont là, malgré le changement de régime. On attend ! (*ibid.*).

Derrière ces luttes internes à l'administration, c'est l'accès aux rentes de situation qui est en jeu : pour mémoire, le montant des taxes d'identification des animaux s'élevait officiellement²⁸ en 1999 à plus de 5 millions de FCFA. Les agents de l'élevage avaient ainsi autrefois la possibilité d'arrondir les fins de mois, ce qui n'est pas négligeable en période de non-paiement des salaires ou avec des retards et des arriérés. Cependant c'est une pratique courante, même lorsque les salaires sont versés en temps voulu.

Si l'on ajoute à cela la pratique privée d'activités lucratives dans le cadre du travail et la privatisation partielle des services, il en ressort une image peu valorisée des agents de l'État aux yeux des usagers :

Il est en train de chercher de l'argent pour son compte. C'est ce qui se passe. Eux tous ne se soucient de rien, c'est l'argent seulement qu'ils cherchent, comment faire pour en avoir ? Qu'ils n'en manquent pas, c'est tout. Le chef de [tel service], moi je ne vois même pas le travail qu'il fait, ça fait combien d'années qu'il est là (un habitant de Balleyara).

Sans pousser plus avant une description du fonctionnement du centre de santé intégré, des établissements scolaires, du service des travaux publics ou encore de l'agriculture, il convient de retenir la fragilité de l'administration locale abandonnée par sa hiérarchie, livrée à elle-même ou dans la dépendance vis-à-vis de projets de développement. Les biographies des agents et l'expression des difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions indiquent un net retrait de l'État en tant qu'acteur du développement : les agents de l'État concentrent leurs activités sur la recherche de subsides pour améliorer leur quotidien. Certains d'entre eux sont sans bureau (Eaux et Forêts, agriculture, travaux publics), d'autres dans des locaux vétustes (plan, élevage) quasi-inutilisables, la plupart n'ont pas de budget de fonctionnement, ni de moyen de locomotion. Cela se traduit par une impression de déliquescence de l'administration : l'absentéisme est fort, et la palabre à l'ombre, les jeux de cartes, la recherche d'activités lucratives (production maraîchère, commerce, prestations de services, compétition des agents autour des programmes de formations et séminaires, des cantines scolaires ou des fiches d'opération, créations d'ONG ou associations, etc.) deviennent les activités principales des agents de l'État.

Seuls les corps en tenue suscitent encore une peur sur laquelle ils jouent une double partition : celle de l'État (assurer l'ordre et la sécurité des biens et des personnes) et celle de prélèvements exercés pour leur propre compte.

La gendarmerie

La population de cette zone est sédentarisée depuis fort longtemps et les conflits autour des usages de la terre restent très présents tant dans les esprits que dans les faits. Ils opposent les villageois d'un même village, d'une même famille, mais aussi les propriétaires de champs aux éleveurs peuls qui transitent dans la zone pour conduire les animaux du sud vers les pâturages du nord et vice versa. Leur règlement passe nécessairement d'abord par l'intermédiation de la chefferie de village. Bien souvent ce premier niveau permet une conciliation des parties. Toutefois, les enjeux sont parfois tels que les litiges dégènèrent, entraînant coups et blessures, ce qui rend l'intervention de la gendarmerie nécessaire.

Dans un « esprit de prévention », les autorités administratives et coutumières ont initié depuis trois ans un système pour éviter la multiplication et la dégénérescence des conflits champêtres. Pour la campagne 2001, une date de libération des champs a été fixée (le premier jour du Carême) afin que les animaux en transit puissent

traverser la zone. De plus, l'ensemble des 119 villages²⁹ du canton cotise à raison de 2 500 FCFA par village afin que la gendarmerie puisse disposer d'un budget (environ 300 000 FCFA³⁰) censé servir à l'achat de carburant pour assurer les patrouilles de surveillance et de contrôle sur l'ensemble du territoire cantonal.

On assiste donc à une ostensible dérive du service de maintien de la paix dont le financement tend à se « privatiser », tout en gardant son caractère public (agents de l'État, véhicules et moyens de l'État, salaires de l'État). Les contribuables sont soumis de fait à une nouvelle « taxe » au caractère informel et obligatoire pour pouvoir bénéficier des services de la gendarmerie. S'agissant des comportements des gendarmes de Balleyara, ils ne diffèrent pas de ceux observables dans le reste du pays, les gendarmes ayant par ailleurs des carrières professionnelles extrêmement mobiles.³¹

Le pouvoir associatif

Ici et là, les projets de développement ou l'État (comité des mères éducatrices, comités de vente à prix modérés...) mettent en place des structures de regroupement des « populations cibles » (pour reprendre un vocabulaire qui leur est familier), qui peuvent prendre la forme d'associations formelles. Nous en faisons une analyse dans le chapitre relatif aux associations cantonales (Hahonou et Souley). À côté de ces formes associatives initiées ou promues par des acteurs extérieurs, il convient de noter l'existence à Balleyara de trois autres types de regroupements, à caractère formel ou non, d'origine plus endogène, qui relèvent de dynamiques distinctes et s'insèrent dans le tissu sociopolitique local : les ressortissants, les *fada* et une association de lutte contre l'esclavage.

L'Association des ressortissants du Tagazar

Il existe une Association des ressortissants du Tagazar (ART) basée dans la capitale. Son objectif est officiellement de promouvoir la solidarité entre « les fils du Tagazar ». Elle regroupait à l'origine des élèves qui effectuaient des travaux d'intérêt collectif ou organisaient des manifestations culturelles, mais elle fut interdite sous le régime de Seyni Kountché. Elle est réapparue sous la III^e République et est aujourd'hui soutenue par des fonctionnaires, des commerçants, des hommes politiques de la localité... Toutefois, son caractère régionaliste trop affiché est l'un des facteurs qui l'empêche d'être reconnue officiellement par les autorités (loi sur les associations au Niger). Dans sa nouvelle composition, sur la base des cotisations des membres, elle a mené quelques actions de développement local à Balleyara et dans le reste du canton (action contre la méningite, appuis en période de soudure, tentative de *lobbying* auprès du Croissant Rouge de la République d'Iran pour installer une clinique à Balleyara...).

Bien qu'initiée bien en amont de la décentralisation, l'association constitue aujourd'hui de fait un outil important dans la conquête du pouvoir local. Les ambitions de fonctionnaires visant un retour au terroir se sont d'ailleurs affichées lors des élections locales de février 1999. C'est, en effet, un membre de l'ART, enseignant à Niamey, qui fut pressenti comme maire suite à l'élection des conseillers municipaux.

Mais ce réinvestissement dans l'arène locale a été mal perçu localement, en particulier du côté des prétendants aux sièges du conseil municipal qui résident à Balleyara. Le retour au terroir d'origine est une ambition de nombre de cadres de la fonction publique qui voient sans doute dans la communalisation une opportunité de réinvestir politiquement l'arène locale en s'appuyant sur les réseaux des partis politiques (cf. chapitre 4).

Les fada

Il s'agit d'organisations informelles d'individus (plus spécialement de « jeunes » hommes), qui se regroupent par affinité, plus ou moins à l'intérieur de groupes d'âges et dans le cadre d'unités résidentielles (village, quartier, sous-quartier) aux limites floues, dont les objectifs sont peu définis. Certaines *fada* entreprennent des activités collectives d'intérêt public, d'autres se contentent d'être des espaces de causeries et de sociabilité (ce qui ne les distingue en rien des réunions ordinaires d'antan sous l'arbre à palabres qui n'avaient alors pas de dénomination spécifique). Les *fada*, phénomène de mode, sont apparues dans tous les grands centres urbains et villages importants du pays peu après la Conférence nationale et l'instauration du multipartisme (cf. chapitre 5). Balleyara n'a pas échappé au phénomène dénommé par les médias nationaux la « fadamania ».

Plusieurs *fada* locales ont pris des noms marquant leur attachement à l'islam (*fada* Temple Islamique, *fada* Islam...), discutent du Coran, mais reconnaissent néanmoins leur sympathie marquée pour de tel ou tel parti politique. Si certaines *fada* sont fidèles à un leader politique, d'autres savent jouer la carte de l'opportunisme. Certains jeunes³², le moment venu, font valoir face aux politiciens en campagne leur insertion sociale locale pour en tirer profit en captant une partie de la rente de la campagne électorale (distribution d'argent et de cadeaux divers). Lors des dernières élections présidentielles, par exemple, certaines *fada* ont construit des hangars en bord de route, et de nombreux partis les ont sollicitées pour les représenter, des véhicules leur ont été prêtés, des villas avec groupe électrogène et musique ont été louées à leur attention, des petites sommes leurs ont été distribuées pour animer des fêtes au nom de tel parti durant toute la campagne. Les individus d'un même groupe se réorganisent parfois dans plusieurs *fada* et touchent ainsi les rentes électorales de plusieurs partis politiques. De fait, leurs activités font l'objet d'appréciations diverses au niveau de la population (surtout les générations plus anciennes), et des autorités administratives et coutumières, qui ne leur accordent guère d'importance. Pourtant certaines font montre d'une véritable capacité de mobilisation de leurs membres qui dépasse les moments forts que constituent les périodes de campagne électorale. En dehors de la palabre qui permet d'aborder ouvertement tous les aspects de la vie quotidienne locale ou nationale, ils s'investissent parfois dans des activités d'intérêt collectif : salubrité publique, remblayage de bas-fonds, entretien et balayage des lieux publics, notamment les environs des boutiques qui bordent la route ou le marché, bien que ces responsabilités relèvent plutôt du cahier des charges des autorités administratives.

Par de nombreux aspects (organisation par quartier, par groupes d'âge...), la forme d'organisation choisie rappelle les anciennes *samaria* relancées par le pouvoir militaire du temps de la Société de développement. Toutefois, il faut souligner qu'aujourd'hui le mouvement repose sur des dynamiques locales spontanées et non comme autrefois sur une organisation massivement imposée ou initiée par le pouvoir central. Ces formes de socialisation renouvelées ou redynamisées témoignent d'une réelle inventivité et d'un dynamisme répondant aux aspirations de nombre d'urbains. Comme le souligne Lund (chapitre 5), les *fada* sont génératrices d'identité collective. Elles dépassent les clivages ethniques classiques ou de catégories sociales. Elles sont des lieux d'intégration privilégiés tant pour les fonctionnaires ou agents des projets, qui « à la descente » (après les heures de travail) peuvent se joindre à un groupe, que pour des jeunes déscolarisés et désœuvrés, venant d'horizons divers, d'origines ethniques variées, ou que pour des jeunes qui ont un travail régulier et rejoignent les autres le soir venu, les lendemains de marché. Par contre, les femmes sont très rares dans les groupes.

Derrière la «fadamania» se cache en fait une pluralité de réalités sociales très hétérogènes relevant d'un même mouvement de reconstruction et d'intégration sociale, à une époque où les référents sociaux traditionnels que sont l'autorité du patriarche dans la concession, celle de la chefferie coutumière ou des *sarki samari*, tendent à se brouiller. Les niveaux d'organisation sont très variables d'un groupe à l'autre et les ambitions des uns et des autres sont diverses. Le caractère informel tend à accroître la défiance des autorités à leur égard. Du point de vue des autorités, la reconnaissance des *fada* passe nécessairement par la légalisation de leur statut, ce qui est rarement une préoccupation pour les jeunes. La cour que font les partis politiques aux *fada* démontre leur instrumentalisation (par les partis et par les membres des *fada*) en tant que levier/tremplin électoral, mais leur dispersion et l'absence de structuration ne leur permettent pas de devenir une véritable force politique dans l'arène locale. Elles demeurent néanmoins un lieu de débat public véritable, de contestation, voire d'opposition, probablement plus proche de la notion de « société civile » à laquelle se réfèrent constamment les bailleurs de fonds, que le sont les structures formelles que ceux-ci mettent en place.

L'association Timidria

Timidria³³ est une association d'envergure nationale dont les activités se focalisent sur la sensibilisation des anciens captifs à leurs droits, dans le contexte démocratique, et la promotion de leur émancipation. Opérant principalement en milieu kel tamasheq, le Tagazar s'imposait logiquement parmi les sites d'intervention de Timidria dans l'Ouest nigérien. Un panneau situé à l'entrée de Balleyara témoigne de cette tentative d'implantation. Les difficultés rencontrées dans cette entreprise renseignent sur les enjeux politiques qu'elle recouvre.

Il n'est donc pas étonnant que les autorités religieuses et coutumières, mais aussi administratives, aient fait preuve d'une hostilité marquée à l'égard des militants de l'association :

Au début, ils nous ont fait beaucoup souffrir. Personnellement, j'ai été interpellé à deux reprises. Une fois nous étions en réunion avec les membres de Timidria quand deux soldats sont venus pour nous arrêter. Ils ont dit qu'ils venaient de la part du commandant pour m'arrêter. Tous mes camarades de Balleyara leur ont dit qu'alors il faut aussi les arrêter et les enfermer avec moi. C'est en ce temps-là qu'ils ont dit qu'ils nous pardonnent pour cette fois. Je suis parti au siège de Timidria à Niamey et ils m'ont dit que je dois faire parvenir des notes aux autorités de Filingué. J'ai dit que moi je ne peux pas le faire parce qu'on m'arrête tout le temps. Ils sont intervenus eux-mêmes. Et maintenant ça va ! Même le chef de canton, qui s'était opposé au début, nous laisse en paix maintenant (président de Timidria dans le Tagazar).

Plusieurs membres actifs de l'association se sont ainsi vus emprisonnés sur la base de dénonciations attribuées au chef de canton. Timidria apparaissant comme un élément perturbateur de l'ordre établi, il convenait de la contrecarrer aussi bien à travers le discours qu'à travers l'action : mesures d'intimidation, menaces, séquestrations arbitraires...

Si la multiplication des chefferies villageoises d'origine captive n'est pas sans lien avec les thèses émancipatrices de Timidria, le mouvement avait débuté avant la naissance de l'association. Son impact dans l'arène locale est pour le moins discret. Plusieurs facteurs concourent à cet état de fait. Premièrement, les membres du bureau sont dispersés dans divers villages du canton, ce qui rend difficile la conduite d'une action concertée et efficace. Deuxièmement, il faut relever le caractère atypique de l'association dans le paysage local. Tout d'abord, Timidria, qui est souvent assimilée à un parti politique ou à un opérateur de développement, ne peut, du point de vue du commun des citoyens, être prise au sérieux : elle n'a mis en place aucun projet, n'a fait aucune distribution de vivres, et réclame au contraire des cotisations à ses membres au lieu de distribuer de l'argent. Ensuite, basé sur une rhétorique qui insiste notamment sur les discriminations verbales à l'encontre des descendants de captifs (caractère péjoratif du terme *Bella* employé pour discréditer moralement une personne, la rabaisser...), le discours idéologique et dénonciateur de l'association est lui aussi mal compris. Pour nombre de mes interlocuteurs locaux dans cette zone, l'esclavage appartient au passé ou bien c'est un statut social dont on ne peut s'extraire sans risque de s'afficher contre le Coran.

Première personne : « L'esclavage n'est-il pas terminé depuis longtemps ? »

Deuxième personne : Peut-être, c'est tout juste pour qu'on ne prononce plus le mot.

Première personne : Ça existe dans le Coran. Sauf s'ils vont faire disparaître le Coran pour ne pas rencontrer le mot. Que l'esclavage disparaisse ? Ça veut dire que c'est des gens qui sont contre le Coran, contre Dieu » (extrait de discussion entre deux femmes de Balleyara).

Dans un contexte dynamique d'émancipation des anciens captifs, Timidria reste un acteur local atypique et mal compris, en retrait de l'arène politique locale. Ceci contraste avec une présence nettement plus marquée dans d'autres zones du Niger ou à l'échelle nationale (Tidjani Alou 2000a; Hahonou 2004b). Comme les *fada* ou certains mouvements religieux, Timidria se veut porteuse d'une identité, au nom de laquelle sont émises des revendications citoyennes, mais la question de la citoyenneté que pose l'association ne semble faire encore sens ici que pour une infime partie de la population potentiellement concernée.

Si le terme de « société civile » a une quelconque pertinence, c'est à condition d'en reconsidérer les contours. Des mouvements citoyens apparaissent effectivement ici et là dans l'arène politique locale, non pas contre l'État mais contre un ensemble d'acteurs détenteurs des pouvoirs locaux et contre leurs valeurs morales. Que ce soit le regroupement informel des ressortissants, les *fada* ou l'association Timidria, ces mouvements sociaux sont porteurs d'identités sociales, au même titre que l'appartenance religieuse, qui aujourd'hui s'énonce de façon plurielle.

Les pouvoirs religieux et magico-religieux

Les détenteurs de pouvoirs magico-religieux représentent un groupe stratégique composé de trois branches: les musulmans tidjanistes, les izalistes et les prêtres guérisseurs (*zimmes*, singulier : *zimma*).

Les tidjanistes

Plusieurs figures locales se distinguent au sein du courant des tidjanistes, qui est le courant dominant de l'islam à Balleyara. Par ordre décroissant d'importance, nous présenterons successivement différents protagonistes : le Cheikh, l'imam de la mosquée du vendredi et l'imam du Idi.

Le Cheikh de Ballayara

Le Cheikh est considéré comme un marabout ayant acquis une connaissance approfondie du Coran, de l'exégèse du Coran, de la Sunna et de la Shari'a. Il est également reconnu comme un sage et bénéficie à ce titre d'une forte considération populaire et d'une certaine aura. Il est celui qui dirige les croyants vers le chemin des prophètes. Paradoxalement, ce n'est pas lui qui dirige les prières du vendredi. Son pouvoir est plus discret. On vient le consulter pour obtenir des incantations, une *fatija*...

Dans cette région du Niger, le Cheikh qui fait référence est celui de Kiota, aujourd'hui décédé, auquel celui de Balleyara rendait visite régulièrement. Lui-même est très influent si l'on en juge par les marques de respect que lui montrent les pouvoirs politiques (notamment le député de Balleyara), les autorités administratives (le chef de poste et ses aides) et les autorités coutumières (le chef de canton ou son représentant), qui participent aux cérémonies lors des grandes fêtes (Mouloud, Nuit du Destin, Ramadan) et apportent leurs contributions, au même titre qu'une grande partie de la population de confrérie tidjaniste. Ces témoignages de respect sont mu-

tuels et le Cheikh n'hésite pas lui-même à se déplacer pour rencontrer le représentant de l'État. Ces visites régulières sont autant d'occasions pour lui de se tenir au courant de toute chose et de donner son avis aux décideurs.

L'imam de Zongo

La mosquée du vendredi des tidjanistes est située à Zongo, quartier des étrangers. Elle est « aux mains » d'une famille hausa qui y est installée depuis longtemps et a obtenu l'imamat. L'imam est le marabout désigné pour diriger la prière du vendredi. À Balleyara, l'imamat est dans la pratique un bien de famille, qui se transmet de façon patrilinéaire (à l'instar de ce qui se pratique dans le domaine coutumier pour l'héritage de la chefferie), qu'il convient d'entretenir et de préserver quels qu'en soient les inconvénients, bien qu'en principe la désignation de l'imam doive avant tout répondre à des critères d'excellence dans la connaissance du savoir coranique et de confiance des fidèles. Dans une situation de compétition pour l'accès à la fonction d'imam, divers arguments tels que l'autochtonie ou l'aïnesse sont notamment opposés aux challengers³⁴ pour justifier la situation de monopole familial.

Tenant du savoir coranique et de la morale musulmane, l'imam est généralement sollicité pour rendre des jugements et participer aux différents comités, soit pour asseoir une certaine autorité de l'institution, soit pour lui donner une légitimité populaire. Ainsi, l'imam Zongo a-t-il été invité à participer à la Commission de vente de céréales à prix modéré mise en place par le gouvernement lors de la campagne 2001. Il en fut finalement écarté, parce que soupçonné de sympathie pour un parti d'opposition.

L'imam de Balleyara exerce aussi le métier de maraîcher. Il est par ailleurs très impliqué dans les mouvements dits de la « société civile » et participe à de nombreuses associations. Il est par exemple président de l'ANPIP³⁵ au niveau de la sous-région et au niveau cantonal, président du comité de crédit de la caisse populaire d'épargne et de crédit et conseiller de l'association des parents d'élèves.

L'imam du Idi

De même que la hiérarchie du pouvoir coutumier exclut d'office certaines catégories sociales, les fonctions d'imam ne peuvent être confiées à des forgerons ou des descendants d'esclaves. À la rigueur un descendant d'esclaves peut diriger la prière du vendredi de manière ponctuelle ou pour certaines occasions particulières. Aussi, un peu à la marge (dans le quartier *Aggu kwaara teeji*, quartier d'anciens captifs situé en périphérie au nord du marché de Balleyara), un deuxième imam a été désigné pour le *Idi*, la prière du jour de la fête du Ramadan ou de la Tabaski. Il s'agit de prières facultatives, et donc de moindre importance. Les fidèles s'y rendent en perspective des récompenses divines que de telles prières sont censées octroyer. Frère aîné du chef de quartier, l'imam du *Idi* a été choisi il y a environ dix ans suite à la destitution de son prédécesseur. Il a ses talibés, participe à certains jugements au niveau de son quartier, mais a peu de liens avec les « grands » (chef de canton, chef de poste, commerçants, député et autres politiciens, Cheikh).

Les izalistes

La religion musulmane connaît d'autres types de dissensions. À Balleyara, depuis 1998, les *izala* ou izalistes s'opposent au courant dominant (et plus anciennement implanté) des tidjanistes. Quoique affaibli par son interdiction récente par le gouvernement nigérien,³⁶ le mouvement qui regroupe les *izala* reste actif et compte déjà de nombreux adeptes localement. À Balleyara, les *izala* ont bâti leur propre mosquée tandis que les tidjanistes peinent à finir la leur dont le processus de construction date de plus de vingt ans. Contrairement au cas de Dogondoutchi relaté par Masquelier (1999), aucun conflit violent n'a eu lieu entre les deux tendances, qui feignent plutôt de s'ignorer. Se présentant comme des réformateurs, des puristes suivant les stricts préceptes du Coran, les izalistes entendent « nettoyer » (ce que signifierait le terme *izala*), enlever la couche de saleté (les innovations) de la religion musulmane, « *pourrie par les gens qui sont venus après le Prophète, et les marabouts africains en particulier, et restaurer la Sunna du Prophète* » (un marabout izaliste de Balleyara). Le mouvement *izala* participe d'une certaine manière à ce que Miles (2003) dénomme la « dés-africanisation » de l'Islam. Il a pu s'implanter de manière très rapide dans les différents grands centres urbains du pays, notamment grâce à des fonds extérieurs. Appuyés le plus souvent par des érudits, souvent étrangers à la localité d'implantation, détenteurs d'un charisme et d'une rhétorique basée sur une connaissance pointue du Coran, les izalistes recrutent des adeptes de tous les milieux sociaux et démontrent ici et là leur capacité de mobilisation. L'argumentation réformatrice des izalistes repose sur une dénonciation des pratiques contraires à l'Islam : « *Ceux qui ont falsifié la religion mangent là dedans.* » Les izalistes se présentent également comme les tenants d'une éthique économique et morale contre le gaspillage, la corruption, ils dénoncent volontiers les professions « sales » telles que douaniers, collecteurs de taxes. Ils désapprouvent strictement les mauvaises mœurs (adultère, prostitution...) et rejettent toutes les pratiques animistes (notamment celles des *zimmy*). De fait, le mouvement contribue à l'affirmation d'une nouvelle identité sociale, en rupture avec l'ordre établi et avec les références à des catégories sociales ou ethniques, et redéfinit les droits individuels. Comme le signale Masquelier (1999:226), cette dimension réformatrice contribue à l'émergence d'une « société civile », dans une acception du concept plus extensive et plus diffuse, qui doit embrasser la pluralité des espaces politiques et sortir de l'opposition cloisonnée État-marché-société.

Le zimma tarey : le pouvoir des prêtres devins guérisseurs

À cette opposition religieuse à visage découvert s'ajoute une composante plus discrète mais fort prégnante, celle des *zimmy*. Ils implorant les génies et pratiquent notamment les rites de possession. Leur nombre important à Balleyara et la forte fréquentation de leurs rituels témoignent d'une influence réelle, mais qui n'est plus ce qu'elle était³⁷, même si les marabouts estiment que la population, notamment féminine³⁸, est essentiellement tournée vers ces pratiques traditionnelles.

Les *zimmy* s'occupent de protection magique, de voyance, et de guérison de toutes les « maladies de génies » (*ganji doori*). Ils sont consultés par tous ceux qui

suspectent des afflictions provoquées par la magie, les sorciers ou les génies, et ne relevant pas de la thérapie biomédicale. Chaque *zimma* est plus ou moins spécialisé dans un type donné de génies, il possède souvent une connaissance des plantes aux vertus thérapeutiques et recourt à divers rites pour intercéder auprès des génies, et « guérir » le malade, le possédé.³⁹ Un *zimma* peut recevoir des patients provenant de villages fort éloignés du seul fait de sa réputation. Leur popularité est un argument pour l'intégration de certains d'entre eux au sein du comité de gestion du CSI.

Par ailleurs, si la fonction de *zimma* n'exclut pas la croyance et le respect des rites musulmans, les *zimmeys* sont totalement rejetés par les izalistes mais sont généralement tolérés par la communauté musulmane tidjaniste, avec laquelle des formes de « cousinage » se sont tissées.

La profession est peu hiérarchisée. Il existe néanmoins au sein des prêtres-devins-guérisseurs un chef de cérémonie des rites de possession : le *sarki bori* (c'est le terme hausa qui est généralement employé). La fonction de *sarki bori* s'hérite selon une logique patrilinéaire et avec l'aval indispensable de la chefferie de canton. Au septième mois de l'année, il procède à une cérémonie d'importance (*yeenandi*) visant à préserver la campagne hivernale des catastrophes (manque de pluie, attaques d'insectes sur le mil, foudre, etc.) et à assurer la prospérité à tous. À cet effet, une quête est organisée en ville qui permet de collecter du mil et de l'argent, y compris auprès des personnalités de la localité (chef de poste, chef de canton), qui toutefois n'assistent pas physiquement à la cérémonie. Malgré une réputation qui souvent dépasse la localité, il ne semble pas que ce titre procure une position de pouvoir particulière (pas d'autorité sur les autres *zimmeys*).

Bien que reconnu par les autorités locales, le pouvoir des *zimmeys* semble s'exercer dans la marginalité, de façon occulte, tandis que la compétition politique bat son plein entre les tenants de divers mouvements musulmans. La survivance des cultes de possession pose néanmoins elle aussi des questions d'identité sociale et semble représenter une forme de contre-pouvoir (celui des femmes en particulier) qui invite à explorer plus en profondeur cette dynamique sociopolitique non institutionnelle.

Les partis politiques dans l'arène locale

À Balleyara, les critères ethniques ou régionalistes sont comme ailleurs au Niger des facteurs déterminants du vote :

Les Zarma, aux législatives et aux présidentielles, c'est par affinités qu'ils ont voté pour le MNSD. Ils ont suivi un grand commerçant qui était au RDP et qui s'est rallié à moi. C'est lui qui paie l'impôt de tout le village depuis deux ans. Il a aussi construit la mosquée du village [...] Les *Buzur*⁴⁰ sont nombreux et aussi ils font bloc commun. Leur ethnie est une « arme ». Les Touaregs souffrent de leur minorité. Les gens ont compris la démocratie... (un agent de la sous-préfecture).

Les références ethniques ou régionalistes étant prohibées par la loi, ces aspects ne sont pas débattus publiquement. Les discours électoraux ne se focalisent pas pour autant sur des questions d'intérêt général. Aucune différence de fond, aucun clivage idéologique n'oppose les différents partis politiques. L'essentiel de leurs propos consiste

en des promesses de prospérité, de protection et de distribution renvoyant à une vision clientéliste de la politique (cf. chapitre 4) d'un côté, à un dénigrement des autres partis ou candidats concurrents de l'autre. Les tenants du parti au pouvoir peuvent user de la «carotte» (distributions directes d'avantages en nature) comme du «bâton» (discours d'intimidation, mobilisation des forces de l'ordre...), et tout est bon pour rallier le maximum de voix possible pour son candidat. Les campagnes électorales sont d'ailleurs des périodes appréciées des populations qui, dupes ou non des discours de chacun, se contentent de recevoir pagnes, tee-shirts, vivres et petites monnaies largement distribués. Mais les distributions nécessitent des moyens importants et, dans un village orienté vers le commerce, les riches commerçants deviennent des partenaires essentiels de la bataille politique. Au niveau du PA, les bureaux politiques des partis comptent un nombre important de commerçants *El Hadj*. Il faut d'ailleurs noter que le député RDP de l'arrondissement est un riche commerçant de Balleyara. La composition des bureaux est le fruit de compromis entre le local (les habitants résidents) et le national (les ressortissants) visant à satisfaire le plus grand nombre. Par exemple, le bureau du parti RDP compte trente-cinq membres. Quant au bureau du parti MNSD, élu le 1^{er} septembre 2001, il comptait soixante-quatorze membres, seize conseillers et deux commissaires aux comptes. Chaque responsable d'un secteur (secrétaire général, chargé des élections, chargé des affaires culturelles, etc.) se voit attribuer de deux à cinq adjoints. Ces responsabilités fictives ou honorifiques permettent de satisfaire à peu près tous les militants actifs, aucun ne devant être oublié lors de la distribution future des récompenses. La période postcampagne se traduit pour les militants les plus en vue par toutes sortes d'avantages, dont la distribution de vivres à titre gratuit ou à prix modéré, la fourniture d'un emploi ou d'un poste «juteux», etc. Au sein de l'administration, toute promotion sociale est désormais liée au militantisme politique. Dans un tel système, il convient de faire le bon choix : celui du parti gagnant. L'opportunisme politique est la stratégie la plus courante et les jeunes y sont initiés très tôt. Dans un milieu social où règne l'analphabétisme, les élèves des CEG (collège d'enseignement général) constituent des personnes-ressources importantes le jour des élections pour tenir les bureaux de vote. Ceux-ci apprennent très tôt à monnayer leurs compétences, gagnant du même coup une émancipation citoyenne accélérée (nombre de partis se disputent cet électorat, quitte à « reprendre » quelque peu l'état civil des plus jeunes, afin qu'ils aient officiellement 18 ans révolus, âge requis pour exercer le droit de vote).

Débats publics autour de la communalisation à Balleyara

L'effet chef-lieu

En 1996, la régionalisation prévue (concession faite par le gouvernement nigérien aux représentants de la rébellion touarègue) avait été le premier signe de la promotion attendue d'un centre régional resté secondaire pour des raisons administratives et politiques, mais que l'essor économique appelait à de plus hautes fonctions. Un premier projet de décentralisation avait alors vu le jour, qui envisageait la création d'une « région du Dallol Tapoa », avec Balleyara pour chef-lieu de région, et Filingué,

Damana, Kollo et Torodi pour chefs-lieux de département. Cette proposition du Haut-Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation (HCRA/D) impliquait donc un renversement des rapports hiérarchiques entre Filingué et Balleyara. Elle souleva un tollé de protestations des gens de Filingué et de leurs représentants à Niamey (le député et les ressortissants de Filingué notamment). Le projet d'envergure nationale, proposant entre treize et seize régions, fut contesté par diverses forces politiques, issues de tout le pays, en désaccord avec la réorganisation proposée. Sous la pression, le gouvernement revint finalement au *statu quo* avec l'ancien système de huit régions.

Les textes de lois de 1998 et le schéma 1999 ont suscité tout autant de débats et de luttes d'influence des acteurs locaux pour tenter de tourner le cadre législatif à leur avantage. L'effet chef-lieu s'est à nouveau manifesté à l'occasion des lois de 2001 et du nouveau schéma, dit schéma 2000, qui prévoit la communalisation intégrale du territoire national à partir des cantons et de certains groupements, tout en maintenant le principe de l'érection des postes administratifs en communes rurales. Dans la version actuelle (dite schéma 2000) du projet de loi de décentralisation, comme dans la précédente (celle du schéma 1999 sur laquelle s'étaient tenues les élections locales annulées de février 1999), Balleyara « gagne » son autonomie financière avec sa promotion en commune rurale. Entre Filingué et Balleyara, l'enjeu de la dispute n'est autre que le partage des ressources de la future commune de Balleyara.

Balleyara : une future commune riche

Si la viabilité économique des futures communes est souvent mise en cause, le cas de Balleyara se présente comme une exception. Riche de sa population et d'un marché très dynamique, Balleyara dégage des recettes fiscales considérables par rapport à nombre des futures communes du Niger.

Depuis 1999, l'administration sous-préfectorale procède à des budgets distincts pour les futures communes de Balleyara, Abala et Filingué. Les budgets prévisionnels de Balleyara pour les exercices de 1999 et 2000 s'élèvent respectivement à 53 et 63 millions de FCFA mais les taux de recouvrement sont relativement faibles (37 pour cent en 1999 et 40 pour cent en 2000). L'essentiel des recettes prévisionnelles repose sur les taxes d'arrondissement qui représentent environ 30 millions de FCFA, soit 50 pour cent environ du total. Les taxes liées aux activités commerciales du marché (taxe de marché, contribution des patentes, taxe d'identification des animaux) constituent le second poste d'importance dans les budgets de la collectivité avec environ 33 pour cent des recettes escomptées.

Le marché de Balleyara est le véritable gisement fiscal de l'arrondissement. Qualifié par nos interlocuteurs de « *supermarché* », de « *poumon de l'arrondissement* », il génère, à travers la perception des patentes et taxes diverses, des ressources fiscales hebdomadaires considérables, qui varient sensiblement selon les estimations. Les plus pessimistes sont fournies par la sous-préfecture qui situe les recettes moyennes entre 200 000 et 400 000 FCFA avec des pics à 1 000 000 FCFA en période de fêtes. Les estimations plus optimistes des habitants de Balleyara placeraient plus

volontiers la moyenne à 1 000 000 FCFA et les meilleurs rendements en période de fêtes autour de 2 500 000 FCFA. Outre le marché, la future commune disposera des recettes de la gare routière (autour de 1 400 000 FCFA par an) dont le niveau d'activités est proportionnel à l'intérêt que suscite le marché pour les opérateurs économiques venus de toutes parts.

L'ensemble de ces recettes est probablement très largement sous-évalué par l'administration, du fait qu'une partie des taxes n'est pas prélevée, et qu'une autre disparaît avant d'être intégrée au chapitre des recettes de la collectivité.

À l'analyse du budget réel de la collectivité sur ces deux années d'exercice, on constate que les taxes liées au marché y contribuent à hauteur de 10 millions de FCFA chaque année, soit 50 pour cent du budget recouvré en 1999 et 40 pour cent de celui de l'année 2000. En 2000, c'est essentiellement l'amélioration du taux de recouvrement de la taxe d'arrondissement qui a permis l'accroissement des recettes totales. Ce constat confirme l'enjeu économique et financier que constitue le marché de Balleyara.

Balleyara étant devenu un grand centre commerçant, de nombreux habitants exercent une activité en lien avec le marché. Aussi, tout un chacun est conscient de l'enjeu financier qu'il constitue, tant du fait de la compétition entre les acteurs locaux et régionaux autour des ressources qu'il génère que dans la perspective de la communalisation du PA. Le marché se trouve donc au cœur de la décentralisation comme enjeu économique et financier vital pour la vie de la future collectivité. « *Si une commune doit réussir au Niger, c'est Balleyara !* », s'accordent à dire la majorité des interlocuteurs.

Jusqu'à présent Filingué a largement tiré parti de la situation, du fait de sa position de tutelle, et, pour les acteurs locaux de Balleyara, la communalisation apparaît déjà comme une revanche sur Filingué, à qui il est reproché de ne rien faire pour Balleyara (réhabilitation et assainissement du marché, nettoyage du marché et de la ville⁴¹, électrification de la ville...). La sous-préfecture de Filingué (et ses agents) est « suspendue » aux recettes du marché de Balleyara, tout au moins tant que la décentralisation n'est pas mise en place. La présence hebdomadaire du secrétaire d'arrondissement et de l'adjoint au sous-préfet témoigne du caractère essentiel de ce marché pour le fonctionnement courant de la collectivité. La collecte des taxes est occasionnellement assurée par des agents en tenue de la sous-préfecture dans le but d'accroître le montant des recettes, par trop rognées par les intermédiaires.

Les percepteurs désignés par l'administration, en fonction de critères d'appartenance politique, ont eux-mêmes leurs « employés » informels, qui ont eux aussi leurs « petits » (des enfants, des ex-élèves), qui exécutent effectivement une partie du travail dominical. Chaque niveau de délégation rogne une partie des recettes collectées avant de les verser à l'administrateur de la sous-préfecture. Par ailleurs, l'administration sait que de faux carnets de taxes ont circulé au profit de personnalités influentes du PA de Balleyara. Cette délégation en chaîne rappelle celle évoquée plus haut à propos de la perception des impôts par différents chefs formellement ou informellement intégrés à l'organisation pratique de la fiscalité locale.

« *Le marché, c'est à manger pour tout le monde* », « *il n'y a pas un fonctionnaire qui rate un marché* », dit l'un d'entre eux. Être affecté au PA de Balleyara est une récompense et le « *partage du gâteau* » est largement politisé aujourd'hui.

Du régime d'Ali Chaïbou jusqu'à aujourd'hui, les mutations des chefs de poste sont surtout politiques pour gratifier les militants du parti au pouvoir, même s'ils sont illettrés (un chef de quartier de Balleyara).

Des compétitions intenses et des luttes sans merci se mènent, localement et au-delà, autour de l'attribution des postes «juteux» (du chef de PA aux collecteurs de taxes et patentes, en passant par les «petits»). La gestion est l'objet de négociations, de prébendes, de partages. Au niveau des collecteurs de taxes du marché par exemple, l'attribution des postes s'est opérée sur la base des résultats aux élections législatives de 1993. Cette pratique s'est perpétuée sous Baré, et jusqu'à présent.

Si malgré les habitudes actuelles en matière de fiscalité (attribution politiques des postes, ponctions personnelles multiples, réductions et largesses accordées aux commerçants du même bord politique...), Filingué parvient à payer une bonne partie de son fonctionnement officiel et officieux grâce au marché de Balleyara, il est probable que la future commune de Balleyara aura la capacité de dégager des fonds d'investissements. Mais les acteurs politiques locaux en auront-ils la volonté ?

Jubilations à propos de l'autonomie prochaine

Les habitants de Balleyara et usagers du marché accueillent la nouvelle de l'autonomie de gestion prochaine avec réjouissance et esprit de revanche :

Tu vois, c'est pour cela que nos gens veulent rapidement la décentralisation. Parce que, avec elle, peut-être que l'argent ne sortira plus. Car personne d'autre n'est en train de construire Filingué à part nous. C'est Balleyara qui le construit. Filingué, elle est morte, elle est morte (un chef de quartier).

Si à Balleyara tout un chacun se réjouit à l'idée de gagner son autonomie, au-delà des possibilités d'investir dans la localité, certains acteurs, qui se projettent déjà comme les futurs élus locaux, se gardent bien de révéler les tenants et aboutissants de la décentralisation. Seuls sont invités aux réunions d'information et de « sensibilisation » les agents des services techniques, les associations, les responsables des partis politiques et la chefferie coutumière. Ces séances intitulées « consultations publiques » ont été menées par les services techniques et le Haut-Commissariat à la Réforme administrative et à la Décentralisation (HCRA/D), appuyés par une mission parlementaire qui a sillonné tout le pays. Elles ne se sont guère traduites au niveau des simples citoyens par une meilleure compréhension ou connaissance des perspectives nouvelles que devrait augurer la grande réforme décentralisatrice. S'appuyant sur les cadres administratifs de l'État, la chefferie et la notabilité locale, l'information censée être répercutée aux populations ne dépasse pas ce premier seuil du fait du caractère technocratique des messages qui leurs sont adressés, d'une part, et des stratégies de rétention de l'information systématiquement pratiquées,

d'autre part. Les informations sur la décentralisation sont en effet soigneusement distillées, ce que confirme à Niamey un cadre ayant participé à ces missions :

Relativement au terrain, ce qu'on a appelé « consultations publiques » était en fait des missions de terrain soumises à la double contrainte des coûts et du temps. On va rapidement, on réunit les cadres déconcentrés de l'État, qui sont les premiers obstacles au processus, on fait des réunions de travail présidées par les préfets et sous-préfets, qui durent trois heures de temps au maximum et qui sont animées par des soi-disant spécialistes de la question. Les questions... qui les pose ? Ce sont les fonctionnaires et jamais personne d'autre. Au niveau des cantons, ce sont des réunions qui s'arrêtent à la cour des chefs, qui ont demandé à prendre part à ces travaux et dont on connaît déjà la position. Les débats s'arrêtent là, au niveau des chefs dont on peut difficilement espérer qu'ils soient de véritables relais. Où est donc la participation ? (X, cadre à Niamey).

Le manque d'information donne cours à toutes les rumeurs et malentendus. Une totale confusion règne quant au statut (« autonomie de gestion » ou « autodétermination »), aux rôles de chacun (« le maire », « le chef de poste », « le chef de canton »), à la nouvelle organisation administrative et politique de la commune... De fait, l'annonce de la communalisation du PA de Balleyara apparaît pour beaucoup comme la panacée, la fin de tous les problèmes du village. La liste des besoins est longue et les attentes sont importantes : la commune devra être en mesure d'assainir le marché, « d'électrifier le village » (projet ancien qui n'a jamais été réalisé bien que la direction de la Société Nigérienne d'Électricité ait longtemps été dans les mains d'un ressortissant de Balleyara), de « bitumer les voies » ensablées ou inondées, de mettre en place des pompes pour l'eau potable, de « foncer des puits modernes » dans les jardins et de fournir des semences maraîchères, d'approvisionner le village en « médicaments pour les hommes et les animaux »...

Certains, des fonctionnaires le plus souvent, un peu mieux informés et à même de comprendre la réorganisation administrative et ses enjeux, sont néanmoins conscients des difficultés auxquelles les nouveaux élus auront à faire face.

Les difficultés d'exercice de l'autorité municipale

La principale difficulté sera de concilier l'intérêt collectif, la culture politique locale, et les logiques individuelles. En matière d'assainissement par exemple, le maire aura sans doute la capacité de mobiliser ses administrés pour des séances épisodiques de balayage collectif, mais il lui sera plus difficile de faire respecter une discipline quotidienne ou de faire payer des contraventions à ses électeurs. Sur le plan fiscal, il faudra du temps avant que les administrés comprennent la nécessité de la rigueur : un élu qui favoriserait trop son électorat sur le plan fiscal amputerait du même coup le budget de la collectivité et donc sa capacité d'action.

Donc, avant que les populations ne comprennent, il faudra trouver quelqu'un qu'elles respectent beaucoup. Les conseillers aussi auront du travail parce qu'avant qu'ils parviennent à expliquer aux gens comment se fait le travail, une ou deux années ne suffiront pas. En tout, les gens d'ici sont très rigides. Je ne dis pas non, si on amène

quelqu'un qui est originaire d'ici mais qui n'est pas ici, et dont ils ont honte, parce que si ce n'est pas quelqu'un qu'ils respectent... vraiment, le maire aura du travail ici » (un fonctionnaire retraité).

Les pratiques relatives à la gestion du marché ont favorisé une conception selon laquelle l'intérêt de chacun (la minimisation des contributions individuelles sous la forme d'«arrangements» satisfaisant à la fois les marchands, les intermédiaires, les acheteurs, les percepteurs... et même les agents de l'administration) diffère de celui de la collectivité (la maximisation des recettes publiques).⁴² Ainsi, l'intérêt général recommanderait la réhabilitation du marché, son assainissement et sa réorganisation fonctionnelle pour mieux contrôler le marché et donc les rentrées fiscales. Pourtant, une telle perspective signifierait certes une amélioration du cadre de travail pour chacun, mais surtout un coût supplémentaire à titre individuel, car un marché mieux contrôlé signifie un marché où chacun paie plus de taxes. Dans une telle conception, quel maire sera capable de prendre des mesures aussi impopulaires, quand bien même cela procurerait les moyens financiers pour réaliser des investissements ? Les critères avancés par ce fonctionnaire (citation ci-dessus) mettent en avant l'autochtonie comme pré-condition nécessaire, mais également la non résidence, sans doute pour échapper à la constante pression clientéliste exercée par les contribuables sur leurs élus. Enfin, le critère de la « honte » (*haavi en zarma*) est des plus intéressants. Il embrasse, à mon sens, les notions de légitimité et d'autorité, de respect mêlé de crainte (capacité de contrainte par le recours à la force) nécessaires à l'exercice efficace du pouvoir municipal dans le contexte local. Cet idéal-type semble prendre son inspiration dans un personnage bien réel qui n'est autre que le chef de canton du Tondikandia, frère du défunt chef d'État Seyni Kountché, dont les scores fiscaux avoisinant les 90 pour cent de taux de recouvrement⁴³ sont à la fois un record et un modèle.⁴⁴

Par ailleurs, il est à craindre que des stratégies d'opposition consistant à ne pas acquitter l'impôt, comme marque de dé-légitimation d'un chef ou d'un leader, laisseront peu de marges de manœuvre à un maire qui ne serait pas issu d'une large majorité politique au niveau du conseil municipal.

Des problèmes fonciers en suspens

Balleyara, du fait de sa proximité avec la capitale, est un site attractif et nombre de fonctionnaires à l'approche de la retraite, notamment des ressortissants, achètent une parcelle pour s'y installer. Cette pression foncière a donné lieu à un lotissement de près de 300 parcelles dont le prix élevé (entre 100 000 FCFA et 175 000 FCFA) les réserve quasiment aux seules personnes capables d'obtenir un crédit auprès de l'État. À la fin des années 1980, une affaire de ventes illicites de parcelles pour une valeur totale de 30 millions de FCFA a secoué la localité, impliquant le CPA de l'époque et provoquant son arrestation. Le CPA et le chef de canton auraient vendu sans l'aval des propriétaires et pour leur propre compte des parcelles à des acheteurs. Ces soi-disant parcelles constructibles étaient situées sur des champs appartenant à des autochtones bella, qui, se rendant compte des tractations qui allaient les

déposséder de leurs biens, contournèrent la manœuvre des autorités coutumière et administrative du PA en vendant eux-mêmes leurs champs à d'autres acheteurs. Certains acquéreurs commencèrent alors à construire sur des terrains faisant l'objet d'une double vente, d'autres y foncèrent des puits. Réalisant la supercherie, plusieurs cherchèrent à revendre ces terrains litigieux.

Maintenant il y a des bornes qui ont été placées pour délimiter les parcelles, vers la gendarmerie, c'est là-bas qu'il y a, je ne sais pas, c'est... 100 parcelles. Donc, si on fait des lotissements, c'est là-bas que tout le problème se posera. Celui qui en possède depuis longtemps en aura obligatoirement. Mais celui qui a acheté, comme ce n'était pas loti, je ne sais pas, c'est le maire qui verra. Parce que les parcelles même qu'on donnera en compensation des arriérés de salaires, c'est vers là-bas qu'elles seront (un fonctionnaire retraité).

L'administration dans l'embarras vis-à-vis d'une situation foncière et sociopolitique qu'elle ne maîtrise plus n'a jamais été en mesure de régler le problème. Tout changement d'autorité étant régulièrement suivi au Niger de la remise en question de litiges fonciers, le maire prochainement élu ne manquera pas d'être confronté à cet imbroglio.

Compétences, culture politique et bonne gouvernance

Le problème des compétences n'est pas spécifique à Balleyara. Dans un pays ayant un taux d'alphabétisation inférieur à 15 pour cent, le problème de la compétence des futurs conseillers municipaux pour gérer leur commune se posera clairement, d'autant plus que le choix des candidats est déconnecté de leurs aptitudes à remplir les fonctions attendues.

Mais la gestion actuelle du marché fournit un exemple de la capacité des acteurs à affronter à leur façon ce type de difficultés. Les heureux titulaires des droits de collecte des taxes de marché, quoique souvent analphabètes, ont su s'entourer de compétences (des ex-élèves par exemple) au sein de leur réseau social local. Point besoin de savoir lire pour manger...

Q : « Mais les dirigeants, c'est vous qui les choisirez ? »

R : Si tu choisis et on détourne l'argent, le pauvre a-t-il quelque chose à dire ? Et demain on revient vous solliciter pour aller voter. Ce qui est juste, c'est de penser à ceux qui sont derrière toi. Mais manger seul ce n'est pas juste. Même le pauvre, si à chaque fois il sait et qu'il n'est pas content, il ne suivra plus [...] Tout celui qu'on choisit, il sait pourquoi on l'a choisi, on ne t'a pas dit de manger seul. Si on te choisit, tu dois penser aux pauvres qui sont derrière toi. Si tu ne le fais pas, le monde là est un terrain glissant. Si tu tombes, on te laisse et on suit un autre, si on ne gagne rien » (un membre de *fada*).

Les attentes sont claires. La gestion des biens collectifs se résume ici au partage du gâteau au niveau décentralisé, c'est-à-dire à une plus grande répartition des « ayants droit » à manger ! Cette conception de partage du gâteau, ou la « politique du ventre » pour reprendre l'expression de Bayart (1989), est très éloignée des principes de transparence, de bonne allocation et bonne gestion des ressources publiques, d'*accountability*, de bonne gouvernance... qui sous-tendent la réforme décentralisatrice.

Conclusion

Le Tagazar précolonial, caractérisé par l'éclatement des pouvoirs, a vu peu à peu se concentrer ceux-ci. La puissance coloniale ayant imposé sa suprématie, un nouvel ordre politique fut inauguré localement avec la mise en place des cantons, la désignation de ses chefs et l'instauration de nouveaux chefs-lieux politiques. L'administration, longtemps restée à distance (à Filingué et Niamey), maîtrisait mal une situation locale sous tension, agitée par de multiples conflits internes à la société kel tamasheq en proie notamment aux mouvements d'émancipation des anciens captifs et à une opposition zarma toujours latente. Cette opposition ancienne se traduit aujourd'hui encore dans la composition des partis politiques ainsi qu'au sein d'autres institutions et organisations telles que la chefferie coutumière, les mouvements religieux ou les mouvements associatifs. Dans le même temps, des dynamiques nouvelles offrent d'autres cadres de recomposition sociale où se forment de nouvelles identités collectives. Avec le rapprochement de l'administration à travers la mise en place du poste administratif (1972) commençait une nouvelle ère pour l'arène politique de Balleyara, et pour les pouvoirs coutumiers en particulier, qui furent amenés à composer avec une administration fermement impliquée dans tous les aspects de la vie sociale et politique. Progressivement, à mesure que le marché se développait et que les activités maraichères permettaient aux anciens captifs d'asseoir un pouvoir économique fort, ces derniers, dépassant les statuts sociaux traditionnels qui les contraignaient, se sont émancipés politiquement (en acquérant des chefferies villageoises) et imposés parmi les nouveaux acteurs politiques de l'ère du multipartisme. Par ailleurs, l'ère de décrispation instaurée par Ali Saïbou suivie de la Conférence nationale a permis l'émergence d'un mouvement associatif pluriel venu complexifier encore les arènes politiques locales.

Les ressortissants regroupés en association ont de leur côté développé des stratégies de retour au terroir, s'investissant dans les actions humanitaires et dans le foncier grâce à un capital économique et dans le politique par le biais des réseaux sociaux de la capitale.

Toutefois, la chefferie coutumière a su composer, manœuvrer et s'adapter à cette nouvelle ère. Le chef de canton est resté une figure centrale de l'arène politique locale ; omniprésent dans tous les secteurs d'activités de Balleyara, il a su reconfigurer les bases de son pouvoir et reprendre à son compte bon nombre des innovations organisationnelles et sociales émergentes.

Dans un milieu longtemps resté animiste et largement tourné vers les activités commerciales et lucratives, l'influence de la religion musulmane, à laquelle pourtant chacun se rattache officiellement, est restée discrète, étant confrontée à des contradictions internes liées à des courants de pensée divergents. La religion constitue ici néanmoins un espace politique en même temps qu'elle offre des opportunités de recomposition des identités individuelles et collectives.

Mais ce que le cas de Balleyara nous enseigne surtout c'est que la gestion des ressources, biens et services publics, qu'il s'agisse du marché, des impôts, du mil à

prix modérés, est marquée par une prébende forte et un clientélisme permanent qui n'a pas attendu la décentralisation pour se mettre en place. Cette organisation procède à la fois du formel, lié au statut et à la position des agents de l'État en la matière, et de l'informel, par des procédés de délégation. Partout on retrouve cette même logique, à laquelle la dimension politique s'est ajoutée, et qui conduit au partage des ressources par un petit nombre d'individus ayant su développer à toutes fins utiles les indispensables réseaux sociaux.

Enfin, les marges de manœuvre de la population restent faibles face à un État local déconcentré, prédateur, qui ne mène pratiquement aucune action de développement en retour des ressources prélevées. En conséquence, les espoirs populaires se tournent vers la décentralisation et prennent déjà des allures de revanche : espoir notamment que le formidable gisement fiscal du marché de Balleyara permette de « manger » tout en satisfaisant le plus grand nombre et, accessoirement, en réalisant des actions d'utilité collective.

Notes

1. Source : rapport annuel, 2000, sous-préfecture de Filingué.
2. Dans la littérature sociologique, la notion d'« arène politique » ne coïncide pas nécessairement avec un espace géographique donné. Dans le cas du Niger, en général, les cantons (populations sédentaires) constituent des structures administratives et politiques délimitées dans l'espace (approximativement ! ces délimitations sont d'ailleurs l'objet de conflits récurrents entre chefs de canton). Par contre, les groupements, qui sont en quelque sorte l'équivalent politico-administratif des cantons pour les populations nomades, n'ont pas de délimitation géographique, ils n'en constituent pas moins des arènes politiques.
3. Dallol : vallée fossile constituant une plaine qui draine les eaux de la nappe phréatique et les eaux de pluies de l'ensemble du réseau hydrographique ou bassin.
4. On préférera l'emploi de kel tamasheq qui correspond à la dénomination que se donnent les populations de ce groupe à celui de « touareg » qui est parfois ambigu (dans le langage courant au Niger, il désigne tantôt l'ensemble des populations, tantôt seulement les catégories nobles).
5. Confédération : c'est le terme généralement consacré par la littérature scientifique spécialisée pour désigner l'organisation politique des sociétés kel Tamasheq. Une confédération regroupait plusieurs « tribus » ou « factions » généralement composées de tous les niveaux de la hiérarchie sociale : aristocrates, dépendants, tributaires, religieux, esclaves, artisans...
6. Le petit bourg de Balleyara leur doit son nom : petit marché (yara) des captifs touaregs (Belley).
7. Sur les Kel Tamasheq de l'Imanan, cf. Guillaume (1974).
8. Atta Ibnou de Sandiré mourut en 1910 et fut remplacé par Ahrmed Ammabi. À la mort de ce dernier, en 1922, Ismaël Dankassari (1922-1939) de Tabla pris sa place à la tête de la chefferie de canton. Depuis lors, la chefferie de canton est restée dans la branche familiale des ayants droit.

9. L'érection du poste administratif (PA) eu pour effet de déplacer le centre de gravité administratif de la région. Les populations du Tagazar étaient jusque-là sous l'administration de Filingué. On notera l'effet structurant des décisions administratives sur la délimitation des arènes politiques locales et la configuration des pouvoirs locaux.
10. Amiru provient du terme arabe « émir » désignant un chef. Les appellations zarma plus ou moins équivalentes sont selon les régions sont : Gube koy (chef gube : Loga), Zarma koy (chef zarma : Tondikandia), Labu koy (chef du pays : région du fleuve), Wonkoy (chef de guerre : Koygolo)...
11. Les Kel Tamasheq du Tagazar, comme ceux du canton voisin de l'Imanan, ont perdu l'usage de leur langue au profit du zarma.
12. Le terme « captif », employé par les administrateurs coloniaux, est encore utilisé assez couramment dans le parler français du Niger pour désigner les anciens dépendants ou esclaves.
13. Archives nationales du Niger, Niamey.
14. La procédure pour ériger un village et nommer un chef de village nécessite en principe l'établissement de la liste des chefs de famille qui y sont favorables, la réalisation d'une enquête socio-économique par le service du plan et d'une enquête administrative par la gendarmerie expliquant la raison de la création du village sur les plans économique et politique. Il faut, par ailleurs, adresser une demande manuscrite au chef de canton pour obtenir son aval. L'acceptation du sous-préfet et une décision du ministre de l'Intérieur sont encore nécessaires. Une fois ces démarches accomplies, l'élection du chef de village peut-être organisée en présence du chef canton, du sous-préfet et de la gendarmerie.
15. Les chefs traditionnels sont « sous la tutelle des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales (arrondissements ou communes) » (article 2, ordonnance 93-28 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle du Niger).
16. Cf. Chabal et Daloz (1999:xviii) qui définissent l'instrumentalisation politique du désordre comme un « processus à travers lequel les acteurs politiques en Afrique cherchent à maximiser leurs profits sur l'état de confusion, d'incertitude, et parfois même de chaos, qui caractérise la plupart des politiques africaines ». Je n'adhère pas pour autant à leur thèse qui se veut un nouveau paradigme explicatif du fonctionnement de l'Afrique.
17. Chez les sédentaires, les chefs de village sont les relais fiscaux de l'administration dans les petites bourgades, tandis que les chefs de quartier sont reconnus pour les grands centres urbains. Pour les chefs coutumiers nomades (chefs de tribu) la remise est de 12 pour cent.
18. Dans le Tagazar, le taux de recouvrement de l'impôt par tête ou « taxe d'arrondissement » (700 FCFA par contribuable) n'était que de 27 pour cent en 1999 et de 42 pour cent en 2000.
19. Il faut noter que les chefs de sous-quartier n'ont cependant rien de coutumier ni d'administratif.
20. Ce cadre emploie ici un double langage, car, en l'occurrence, il est natif du Tagazar et opposant au chef de canton, raison pour laquelle il dénonce ces pratiques.
21. L'expression « État local » est le titre d'un axe d'un programme de recherche du LASDEL.
22. Pour l'anecdote, un chef de projet de développement local fut un jour convoqué au PA où il fut reçu par le CPA et les quatre chefs de canton de l'arrondissement pour une mise au point qui consistait à rappeler que l'autorité coutumière, appuyée par l'administration, est un pouvoir incontournable dans la zone d'activité du projet.

23. ANDDH : Association nationale de défense des droits de l'Homme.
24. Après un premier versement des fonds sur un compte spécial ouvert à la BIA, l'adjoint au sous-préfet, qui selon la rumeur « fait la pluie et le beau temps » à Balleyara, a amené à Filingué l'argent collecté par le comité de Balleyara en dépit des consignes initiales.
25. Son affiliation à l'Association nationale de défense des droits de l'homme lui ouvre des portes puisque c'est par exemple au nom de l'ANDDH que l'agent du plan participe au comité de vente de céréales à prix modéré.
26. À l'instar de ce qui s'observe dans les centres de santé, c'est le manœuvre qui est chargé concrètement d'exécuter les soins courants aux animaux (observations).
27. On notera que celles-ci sont bien entretenues et fonctionnent encore contrairement aux véhicules de service.
28. Il s'agit du montant déclaré (source : sous-préfecture de Filingué) des recettes d'identification des animaux collectées sur le marché de Balleyara et perçues par la sous-préfecture.
29. Si l'administration n'a pas officiellement reconnu tous les villages du canton de Tagazar, on remarque que pour prélever cette nouvelle « taxe », personne n'est oublié.
30. À raison de 15 litres d'essence aux 100 km, le budget carburant ainsi constitué permettrait de parcourir 4 600 km.
31. Nous renvoyons à la lecture des travaux sur les pratiques de corruption chez les agents de contrôle au Niger, notamment Tidjani Alou (2002).
32. La notion de « jeunes » est ici très extensive puisque certains groupes réunissent des tranches d'âge de 15 à 25 ans, d'autres des moins jeunes pouvant avoir la trentaine ou la quarantaine et plus.
33. Timidria signifie en tamachek fraternité.
34. Au cours de l'année 2003, ses challengers auraient réussi à l'évincer de sa fonction pour une affaire de mœurs.
35. ANPIP : Association nationale pour la promotion de l'irrigation privée.
36. Suite aux événements du 11-Septembre, le gouvernement nigérien a interdit l'association des izalistes Adin Islam.
37. Les rapports des commandants de cercle des années 1926 et 1927 signalaient effectivement une inquiétude et une préoccupation à l'égard du mouvement fétichiste de Chibo (les premiers hawka) qui était mentionné dans l'argumentaire visant au rétablissement d'un poste administratif à Filingué.
38. Fuglestad (1983:117) voit dans la forte participation des femmes aux danses de possession – dont les rapports des commandants de subdivision de Filingué faisaient cas à partir de 1925 (mouvement hauka ou Chibo) – une réaction contre l'Islam d'une catégorie sociale dont le statut s'est détérioré. Il insiste par ailleurs (1983:128-131) sur le caractère politico-religieux de ce mouvement, « rébellion ouverte » contre la puissance coloniale française, qui se répandit du Kourfey vers le Tondikandia, l'Imanana et le Tagazar. Cette analyse a été contestée, cf. Olivier de Sardan 1993).
39. Pour plus de précisions sur les rites de possession dans l'ouest du Niger, nous renvoyons aux travaux de Rouch (1960) et Olivier de Sardan (1982).
40. Terme hausa équivalent de Bella en zarma.
41. La propreté du marché, comme de l'abattoir, est assurée par des balayeurs payés sur cotisations des usagers du marché, indépendamment des taxes collectées par la puissance publique, dont les populations ne voient aucun retour. Certains usagers comparent le

traitement du marché par l'administration à celui d'une très bonne vache à lait qu'on ne prendrait même pas le soin d'entretenir...

42. Cette question renvoie aux dilemmes des biens publics de la théorie des jeux.
43. Source : sous-préfecture de Filingué.
44. Le portrait d'un tel personnage et l'analyse de l'exercice de son pouvoir dans son canton seraient certainement riches d'enseignement sur les pratiques et les conceptions du pouvoir, de la légitimité et de l'autorité.

